

**MÉTROPOLE**

**GRAND LYON**

**Budget primitif 2024 – annexe 1**

# **Rapport budgétaire**

Conseil Métropolitain du 29 janvier 2024

# SOMMAIRE

I.	Présentation générale de l'équilibre du budget primitif 2024, par budget.....	3
A.	Le budget principal .....	3
B.	Le budget annexe de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés.....	5
C.	Le budget annexe de l'assainissement .....	7
D.	Le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe.....	9
E.	Le budget annexe du réseau de chaleur .....	10
F.	Le budget annexe du restaurant administratif .....	12
II.	Présentation globale consolidée tous budgets.....	14
A.	Le retraitement des mouvements inter budgétaires .....	14
B.	La présentation générale de l'équilibre du budget .....	15
C.	Chiffres-clés section de fonctionnement .....	16
D.	Chiffres-clés section d'investissement.....	16
III.	Présentation par macro-politique publique (mouvements réels consolidés).....	16
A.	Solidarités et habitat .....	17
B.	Économie, insertion, éducation, culture et sport .....	23
C.	Aménagement du territoire .....	28
D.	Transports et mobilités .....	32
E.	Environnement.....	35
F.	Ressources.....	40
IV.	La pluriannualité .....	46
A.	Les autorisations de programme ouvertes en 2024 .....	46
B.	Les autorisations d'engagement ouvertes en 2024.....	46

# I. Présentation générale de l'équilibre du budget primitif 2024, par budget

## A. Le budget principal

Le budget principal de la Métropole relève de la nomenclature budgétaire et comptable M57.

Le projet de budget primitif 2024 du budget principal, soumis à l'approbation du Conseil, est arrêté à 4 015,9 M€, en dépenses et en recettes, valeur toutes taxes, tous mouvements et toutes sections confondues.

La section de fonctionnement du budget principal est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 2 860,4 M€.

Budget principal (en M€)	BP 2023	BP 2024	Evolution 2024/2023
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 840,6</b>	<b>2 860,4</b>	<b>0,7%</b>
<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 813,4</b>	<b>2 829,3</b>	<b>0,6%</b>
Recettes fiscales	1 989,5	1 981,2	-0,4%
<i>dont TVA fractions compensatoires CVAE, TH et TFPB</i>	804,9	849,7	5,6%
<i>dont DMTO - droits de mutation à titre onéreux</i>	420,0	331,0	-21,2%
<i>dont CFE - cotisation foncière des entreprises</i>	230,8	247,0	7,0%
<i>dont TFPB - taxe foncière sur propriétés bâties</i>	14,0	14,7	5,5%
<i>dont TH - taxe d'habitation sur résidences secondaires</i>	8,7	10,0	15,2%
Dotations de l'Etat et autres participations	507,0	497,4	-1,9%
<i>dont DGF - Dotation Globale de Fonctionnement</i>	380,2	379,1	-0,3%
<i>dont ALC - Allocations compensatrices exonérations fiscales</i>	49,0	52,6	7,3%
Autres recettes de gestion	316,9	350,6	10,7%
<i>dont produits des services, du domaine et ventes diverses</i>	107,8	112,2	4,1%
<b>RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>27,2</b>	<b>31,1</b>	<b>14,3%</b>
Opérations d'ordre de transfert entre sections	27,2	31,1	14,3%
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 840,6</b>	<b>2 860,4</b>	<b>0,7%</b>
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 549,9</b>	<b>2 608,3</b>	<b>2,3%</b>
Charges à caractère général	286,9	291,9	1,7%
Dépenses de personnel	437,6	455,5	4,1%
Reversement aux communes et dotation de compensation métropolitaine	316,8	316,9	0,0%
Péréquation	95,9	67,3	-29,9%
Dépenses à caractère social	907,7	934,3	2,9%
<i>dont RSA allocation revenu de solidarité active</i>	267,5	269,7	0,8%
<i>dont APA allocation personnalisée autonomie</i>	119,9	129,8	8,3%
<i>dont PCH allocation prestation compensation du handicap</i>	67,5	71,0	5,2%
<i>dont frais de séjour (PA/PH, enfance)</i>	361,2	394,2	9,2%
Subventions et participations	466,6	496,2	6,3%
Charges financières	33,7	42,4	25,8%
Autres charges	4,7	3,9	-17,1%
<b>DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>290,7</b>	<b>252,1</b>	<b>-13,3%</b>
Virement à la section d'investissement	40,5		-100,0%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	250,2	252,1	0,8%
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>263,5</b>	<b>221,0</b>	<b>-16,1%</b>
Remboursement capital	133,5	137,3	2,9%
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>130,0</b>	<b>83,7</b>	<b>-35,6%</b>

Avec des recettes réelles de fonctionnement de 2 829,3 M€ et des dépenses réelles de 2 608,3 M€, l'autofinancement brut atteint 221 M€ (contre 263,5 M€ en 2023). L'autofinancement brut permet de dégager, une fois remboursé le capital des emprunts estimé à 137,3 M€, une épargne nette de 83,7 M€.

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 1 155,5 M€.

Budget principal (en M€)	BP 2023	BP 2024	Evolution 2024/2023
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 015,4</b>	<b>1 155,5</b>	<b>13,8%</b>
<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>667,4</b>	<b>735,6</b>	<b>10,2%</b>
Emprunts	479,7	521,3	8,7%
Recettes opérationnelles	80,1	86,7	8,2%
<i>Projets</i>	74,1	82,9	11,9%
<i>Opérations récurrentes</i>	6,0	3,8	-37,7%
Aures recettes d'investissement	107,6	127,6	18,6%
<i>dont F.C.T.V.A</i>	50,0	38,5	-23,0%
<b>RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>348,0</b>	<b>419,9</b>	<b>20,6%</b>
Virement de la section de fonctionnement	40,5		-100,0%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	250,2	252,1	0,8%
Opérations patrimoniales	57,3	167,8	192,6%
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 015,4</b>	<b>1 155,5</b>	<b>13,8%</b>
<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>930,9</b>	<b>956,6</b>	<b>2,8%</b>
Emprunts	223,1	237,6	6,5%
Dépenses opérationnelles	648,7	668,0	3,0%
<i>Projets</i>	539,6	573,5	6,3%
<i>Opérations récurrentes</i>	109,1	94,5	-13,4%
Autres dépenses	59,1	51,0	-13,7%
<b>DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>84,5</b>	<b>198,9</b>	<b>135,2%</b>
Opérations d'ordre de transfert entre sections	27,2	31,1	14,3%
Opérations patrimoniales	57,3	167,8	192,6%

La part des investissements opérationnels de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) sur ce budget principal représente 668 M€ : 94,5 M€ sont consacrés aux opérations récurrentes d'entretien du patrimoine (3,8 M€ en recettes) et 573,5 M€ aux projets (82,9 M€ en recettes).

Les opérations d'ordre de transfert entre sections autres que le virement à la section d'investissement (dotations aux amortissements, étalement des subventions reçues, neutralisations, ...) représentent 31,1 M€ en dépenses et 252,1 M€ en recettes. Les opérations d'ordre patrimoniales atteignent 167,8 M€ dont 105 M€ pour des écritures relatives aux mobilisations d'emprunts revolving et 13,2 M€ pour des régularisations d'avances consenties sur des marchés en investissement.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, au vu du montant prévisionnel d'emprunt de fin d'année 2023, l'encours total brut de la dette à long terme inscrite au budget principal atteindrait 1 353,5 M€ (1 528,7 M€ en 2023). Le taux d'intérêt moyen est estimé à 2,48 % (1,92 % en 2023).

Le besoin d'emprunt à long terme nécessaire pour équilibrer le budget primitif 2024 est arrêté à la somme de 416,4 M€, hors mobilisation d'emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie estimés à 105 M€ en dépenses et en recettes.

La capacité de désendettement s'établirait à 6 ans et 1 mois au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## B. Le budget annexe de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés

Le budget annexe de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés relève de la nomenclature budgétaire et comptable M57.

Le projet de budget primitif 2024 du budget annexe gestion des déchets est arrêté à 241,3 M€, en dépenses et en recettes, valeur toutes taxes, tous mouvements et toutes sections confondues. La section de fonctionnement est équilibrée, tous mouvements, en dépenses et en recettes, à hauteur de 191 M€.

Budget annexe gestion des déchets (en M€)	BP 2023	BP 2024	Evolution 2024/2023
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>188,8</b>	<b>191,0</b>	<b>1,2%</b>
<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>188,3</b>	<b>190,7</b>	<b>1,3%</b>
Produits des services, ventes	43,9	32,9	-25,2%
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	127,2	141,0	10,8%
Autres participations	11,1	11,6	4,6%
Autres produits de gestion courante	5,4	1,1	-79,9%
<i>dont subvention d'équilibre</i>	5,2	1,0	-80,9%
Reprises sur provisions	0,0	3,7	
Atténuations de charges	0,4	0,4	14,8%
<b>RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,5</b>	<b>0,4</b>	<b>-27,8%</b>
Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,5	0,4	-27,8%
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>188,8</b>	<b>191,0</b>	<b>1,2%</b>
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>178,8</b>	<b>179,8</b>	<b>0,6%</b>
Charges à caractère général	130,4	129,5	-0,7%
Charges de personnel	46,3	47,9	3,5%
Autres charges de gestion courante	1,5	1,4	-11,8%
Charges financières	0,5	0,6	25,9%
Charges spécifiques	0,1	0,4	
<b>DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>10,0</b>	<b>11,2</b>	<b>12,3%</b>
Opérations d'ordre de transfert entre sections	10,0	11,2	12,3%
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>9,5</b>	<b>10,9</b>	<b>14,4%</b>
Remboursement capital	4,3	4,4	1,4%
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>5,2</b>	<b>6,5</b>	<b>25,3%</b>

Avec des recettes réelles de fonctionnement de 190,7 M€ et des dépenses réelles de 179,8 M€, l'autofinancement brut est estimé à 10,9 M€ (contre 9,5 M€ en 2023). L'autofinancement brut permet de dégager, une fois remboursé le capital des emprunts estimé à 4,4 M€, une épargne nette de 6,5 M€.

La section d'investissement est équilibrée, en dépenses et en recettes, à hauteur de 50,3 M€ (contre 35,1 M€ en 2023).

Budget annexe gestion des déchets (en M€)	BP 2023	BP 2024	Evolution 2024/2023
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>35,1</b>	<b>50,3</b>	<b>43,4%</b>
<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>24,7</b>	<b>28,7</b>	<b>16,4%</b>
Emprunts	16,9	24,1	42,7%
Investissements opérationnels	6,0	2,9	-51,4%
<i>Projets</i>	6,0	2,9	-51,5%
<i>Opérations récurrentes</i>	0,0	0,0	
FCTVA	1,7	1,7	0,0%
Autres recettes réelles d'investissement	0,1	0,0	-100,0%
<b>RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>10,4</b>	<b>21,6</b>	<b>107,2%</b>
Opérations d'ordre de transfert entre sections	10,0	11,2	12,3%
Opérations patrimoniales	0,4	10,3	
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>35,1</b>	<b>50,3</b>	<b>43,4%</b>
<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>34,2</b>	<b>39,6</b>	<b>15,9%</b>
Remboursement capital dette	4,3	14,4	232,4%
Investissements opérationnels	29,8	25,2	-15,5%
<i>Projets</i>	16,7	11,3	-32,0%
<i>Opérations récurrentes</i>	13,1	13,8	5,4%
<b>DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,9</b>	<b>10,7</b>	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,5	0,4	-0,3%
Opérations patrimoniales	0,4	10,3	

La part des investissements opérationnels de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) sur ce budget représente 25,2 M€ en dépenses. 13,8 M€ sont consacrés aux opérations récurrentes d'entretien du patrimoine et 11,3 M€ aux projets (2,9 M€ en recettes).

Les opérations d'ordre de transfert entre sections autres que le virement à la section d'investissement concernent les dotations aux amortissements et représentent 0,4 M€ en dépenses et 11,2 M€ en recettes. Les opérations d'ordre patrimoniales atteignent 10,3 M€ dont 10 M€ pour des écritures relatives aux mobilisations d'emprunts revolving et 0,2 M€ pour des régularisations d'avances consenties sur des marchés en investissement.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, au vu du montant prévisionnel d'emprunt de fin d'année 2023, l'encours total brut de la dette à long terme atteindrait 49,1 M€ (45,4 M€ en 2023). Le taux d'intérêt moyen est estimé à 1,36 %.

Le besoin d'emprunt à long terme, nécessaire pour équilibrer le budget, est arrêté à la somme de 14,1 M€.

La capacité de désendettement s'établirait à 4 ans et 6 mois au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### C. Le budget annexe de l'assainissement

Ce service public à caractère industriel et commercial est assuré en régie directe. Son budget est soumis à l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable à de tels services. Les dépenses d'exploitation et les investissements sont assujettis à la TVA, mais la gestion de la TVA est assurée hors budget par le Trésorier principal. C'est pourquoi, les montants sont inscrits pour leurs valeurs hors taxes.

Le projet de budget primitif 2024 du budget annexe de l'assainissement a été arrêté, en dépenses et en recettes, à 235,6 M€.

La section d'exploitation est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 135,8 M€.

Budget annexe de l'assainissement (en M€)	BP 2023	BP 2024	Evolution 2024/2023
<b>RECETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>135,4</b>	<b>135,8</b>	<b>0,3%</b>
<b>RECETTES REELLES D'EXPLOITATION</b>	<b>127,9</b>	<b>128,8</b>	<b>0,7%</b>
Redevance d'assainissement	81,9	83,5	2,0%
Contribution budget principal au titre des eaux pluviales	23,7	23,7	0,0%
Primes d'épuration	3,4	5,3	55,5%
Autres recettes	18,8	16,3	-13,7%
<b>RECETTES D'ORDRE D'EXPLOITATION</b>	<b>7,5</b>	<b>7,0</b>	<b>-6,5%</b>
Opérations d'ordre de transfert entre sections	7,5	7,0	-6,5%
<b>DEPENSES D'EXPLOITATION</b>	<b>135,4</b>	<b>135,8</b>	<b>0,3%</b>
<b>DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION</b>	<b>97,6</b>	<b>98,6</b>	<b>1,0%</b>
Charges à caractère général	58,6	57,8	-1,3%
Charges de personnel	33,3	34,8	4,6%
Charges financières	3,5	3,5	0,3%
Autres dépenses	2,2	2,4	7,3%
<b>DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION</b>	<b>37,8</b>	<b>37,3</b>	<b>-1,4%</b>
Virement à la section d'investissement	0,8	0,5	-36,2%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	37,0	36,8	-0,6%
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>30,3</b>	<b>30,3</b>	<b>-0,1%</b>
Remboursement capital	10,5	10,7	2,1%
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>19,8</b>	<b>19,6</b>	<b>-1,3%</b>

Avec des recettes réelles d'exploitation de 128,8 M€ et des dépenses réelles de 98,6 M€, l'autofinancement brut atteint, comme en 2023, 30,3 M€. L'autofinancement brut permet de dégager, une fois remboursé le capital des emprunts estimé à 10,7 M€, une épargne nette de 19,6 M€.

Après prise en compte des mouvements d'ordre pour un montant de 36,8 M€, le virement à la section d'investissement est arrêté à la somme de 0,5 M€.

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 99,8 M€.

Budget annexe de l'assainissement (en M€)	BP 2023	BP 2024	Evolution 2024/2023
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>70,6</b>	<b>99,8</b>	<b>41,3%</b>
<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>31,5</b>	<b>50,7</b>	<b>61,2%</b>
Emprunts	24,6	43,9	78,7%
Investissements opérationnels	3,9	3,8	-1,7%
<i>Projets</i>	3,9	3,7	-5,4%
<i>Opérations récurrentes</i>	0,0	0,1	
Autres recettes réelles d'investissement	3,0	3,0	0,0%
<b>RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>39,1</b>	<b>49,1</b>	<b>25,3%</b>
Virement de la section d'exploitation	0,8	0,5	-36,2%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	37,0	36,8	-0,6%
Opérations patrimoniales	1,4	11,8	773,3%
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>70,6</b>	<b>99,8</b>	<b>41,3%</b>
<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>61,7</b>	<b>81,0</b>	<b>31,2%</b>
Remboursement capital dette	10,5	20,7	97,7%
Investissements opérationnels	51,3	60,3	17,6%
<i>Projets</i>	36,0	43,1	19,9%
<i>Opérations récurrentes</i>	15,3	17,2	12,2%
<b>DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>8,9</b>	<b>18,8</b>	<b>112,5%</b>
Opérations d'ordre de transfert entre sections	7,5	7,0	-6,5%
Opérations patrimoniales	1,4	11,8	773,3%

La part des investissements opérationnels de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) sur ce budget représente 60,3 M€ en dépenses. 17,2 M€ sont consacrés aux opérations récurrentes d'entretien du patrimoine (0,1 M€ en recettes) et 43,1 M€ aux projets (3,7 M€ en recettes).

Les opérations d'ordre de transfert entre sections autres que le virement à la section d'investissement (dotations aux amortissements, étalement des subventions reçues, ...) représentent 7 M€ en dépenses et 36,7 M€ en recettes. Les opérations d'ordre patrimoniales atteignent 11,8 M€ dont 10 M€ pour des écritures relatives aux mobilisations d'emprunts revolving et 0,1 M€ pour des régularisations d'avances consenties sur des marchés en investissement.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, au vu du montant prévisionnel d'emprunt de fin d'année 2023, l'encours total brut de la dette à long terme atteindrait 82,8 M€ (86,9 M€ en 2023). Le taux d'intérêt moyen est estimé à 3,63 %.

Le besoin d'emprunt à long terme, nécessaire pour équilibrer le budget, est arrêté à la somme de 33,9 M€.



La capacité de désendettement s'établirait à 2 ans et 8 mois au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

#### D. Le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe

Ce budget est établi selon la nomenclature M57, séparément du budget principal, pour tenir une comptabilité distincte des opérations d'aménagement réalisées directement par les services de la Métropole. Les dépenses et recettes sont assujetties à la TVA mais la gestion de la TVA est assurée, hors budget, par le comptable de la Métropole. C'est pourquoi les montants sont inscrits pour leurs valeurs hors taxes. Ce budget s'équilibre par une subvention du budget principal.

Le projet de budget primitif 2024 du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe a été arrêté à la somme de 59,6 M€. La section de fonctionnement est équilibrée, tous mouvements, en dépenses et en recettes, à hauteur de 40,3 M€.

Budget annexe opérations d'urbanisme en régie directe (en M€)	BP 2023	BP 2024	Evolution 2024/2023
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>40,4</b>	<b>40,3</b>	<b>-0,3%</b>
<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>20,2</b>	<b>21,0</b>	<b>4,0%</b>
Ventes de terrains aménagés	5,4	4,9	-9,7%
Dotations et participations	10,3	7,1	-31,7%
Autres	0,1	0,0	-99,8%
Subvention du budget principal	4,4	9,1	104,6%
<b>RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>20,2</b>	<b>19,3</b>	<b>-4,5%</b>
Opérations d'ordre de transfert entre sections	20,2	19,3	-4,5%
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>40,4</b>	<b>40,3</b>	<b>-0,3%</b>
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>20,2</b>	<b>21,0</b>	<b>4,0%</b>
Charges à caractère général	20,1	19,3	-3,9%
Autres charges	0,1	1,7	
<b>DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>20,2</b>	<b>19,3</b>	<b>-4,5%</b>
Virement à la section d'investissement	4,4	14,4	224,3%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	15,8	4,9	-69,1%
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	
Remboursement capital	0,0	0,0	
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	

Les terrains sont aménagés pour être revendus à des tiers et n'ont donc pas vocation à être intégrés au patrimoine métropolitain : la réglementation a ainsi prévu d'imputer en section de fonctionnement les dépenses et recettes correspondantes.

En 2023, ces ventes sont estimées à 4,9 M€.

Chaque dépense réelle de fonctionnement vient abonder le stock de terrains aménagés, sous la forme de mouvements d'ordre de transfert en dépenses d'investissement et en recettes de fonctionnement.

Le déstockage des biens intervient par des mouvements d'ordre inverses au moment de la vente des terrains aménagés.

Au vu de ces prévisions de recettes, la subvention du budget principal, calculée de façon à rechercher l'équilibre sans créer d'autofinancement, s'élève à 9,1 M€.

Budget annexe opérations d'urbanisme en régie directe (en M€)	BP 2023	BP 2024	Evolution 2024/2023
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>20,2</b>	<b>19,3</b>	<b>-4,5%</b>
<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	
Dotations, fonds divers et réserves	0,0	0,0	
<b>RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>20,2</b>	<b>19,3</b>	<b>-4,5%</b>
Virement de la section de fonctionnement (recettes)	4,4	14,4	224,3%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	15,8	4,9	-69,1%
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>20,2</b>	<b>19,3</b>	<b>-4,5%</b>
<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	
<b>DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>20,2</b>	<b>19,3</b>	<b>-4,5%</b>
Opérations d'ordre de transfert entre sections	20,2	19,3	-4,5%

### E. Le budget annexe du réseau de chaleur

Ce budget annexe retrace des dépenses et recettes liées à la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbains. S'agissant d'un service public local à caractère industriel et commercial, ce budget relève de l'instruction budgétaire et comptable M41.

Les dépenses d'exploitation et les investissements sont assujettis à la TVA. La TVA est gérée hors budget, par le comptable de la Métropole, les montants sont donc proposés pour leurs valeurs hors taxes.

Le projet de budget primitif 2024 du budget annexe du réseau de chaleur est arrêté, en dépenses et en recettes à 6,22 M€.

La section d'exploitation est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 3,72 M€.

Budget annexe réseau de chaleur (en M€)	BP 2023	BP 2024	Evolution 2024/2023
<b>RECETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>3,79</b>	<b>3,72</b>	<b>-1,8%</b>
<b>RECETTES REELLES D'EXPLOITATION</b>	<b>3,52</b>	<b>3,45</b>	<b>-2,0%</b>
Produits des services, ventes	2,44	2,46	0,8%
Autres produits de gestion courante	1,08	0,99	-8,4%
Autres recettes	0,00	0,00	0,0%
<b>RECETTES D'ORDRE D'EXPLOITATION</b>	<b>0,27</b>	<b>0,27</b>	<b>-0,3%</b>
Amortissements des subventions d'investissement reçues	0,27	0,27	-0,3%
<b>DEPENSES D'EXPLOITATION</b>	<b>3,79</b>	<b>3,72</b>	<b>-1,8%</b>
<b>DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION</b>	<b>2,59</b>	<b>2,55</b>	<b>-1,7%</b>
Charges à caractère général	2,17	2,15	-0,7%
Charges de personnel	0,08	0,06	-17,6%
Charges financières	0,34	0,33	-5,1%
Autres dépenses	0,01	0,01	12,0%
<b>DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION</b>	<b>1,20</b>	<b>1,17</b>	<b>-2,2%</b>
Virement à la section d'investissement		0,07	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	1,20	1,10	-8,0%
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>0,93</b>	<b>0,90</b>	<b>-2,7%</b>
Remboursement capital	0,89	0,87	-2,5%
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>0,04</b>	<b>0,03</b>	<b>-8,1%</b>

Avec des recettes réelles d'exploitation de 3,45 M€ et des dépenses réelles de 2,55 M€, l'autofinancement brut s'élève à 0,90 M€. Une fois remboursé le capital des emprunts estimé à 0,87 M€, l'épargne nette s'établit à 0,03 M€.

Les mouvements d'ordre entre sections atteignent 1,10 M€.

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 2,50 M€.

Budget annexe réseau de chaleur (en M€)	BP 2023	BP 2024	Evolution 2024/2023
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1,23</b>	<b>2,50</b>	<b>103,9%</b>
<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>1,30</b>	
Emprunts nouveaux	0,00	0,00	
Autres dettes	0,00	1,30	
Investissements opérationnels	0,00	0,00	
<b>RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1,23</b>	<b>1,20</b>	<b>-2,1%</b>
Virement de la section d'exploitation	0,00	0,07	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	1,20	1,10	-8,0%
Opérations patrimoniales	0,03	0,03	0,0%
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1,23</b>	<b>2,50</b>	<b>103,9%</b>
<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,93</b>	<b>2,20</b>	<b>137,2%</b>
Remboursement capital dette	0,89	0,87	-2,5%
Investissements opérationnels	0,04	1,33	
<i>Projets</i>	<i>0,04</i>	<i>1,33</i>	
<i>Opérations récurrentes</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	
Autres dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	
<b>DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,30</b>	<b>0,30</b>	<b>-0,2%</b>
Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,27	0,27	-0,3%
Opérations patrimoniales	0,03	0,03	0,0%

La part des investissements opérationnels de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) sur ce budget représente 1,33 M€ consacré aux projets.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections autres que le virement à la section d'investissement (dotations aux amortissements, étalement des subventions reçues, ...) représentent 0,27 M€ en dépenses et 1,10 M€ en recettes. Les opérations d'ordre patrimoniales atteignent 0,03 M€.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, au vu du montant prévisionnel d'emprunt de fin d'année 2023, l'encours total brut de la dette à long terme atteindrait 8,8 M€ (9,6 M€ en 2023). Le taux d'intérêt moyen est estimé à 3,91 %.

La capacité de désendettement s'établirait à 9 ans et 8 mois au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## F. Le budget annexe du restaurant administratif

Le budget primitif 2024 du budget annexe du restaurant administratif a été arrêté, en dépenses et en recettes à 3,68 M€.

Les propositions sont équilibrées en fonctionnement à 3,52 M€ et en investissement à 0,16 M€.

Budget annexe du restaurant administratif (en M€)	BP 2023	BP 2024	Evolution 2024/2023
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3,55</b>	<b>3,52</b>	<b>-1,0%</b>
<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3,55</b>	<b>3,52</b>	<b>-1,0%</b>
Produits des services, ventes	0,95	1,02	8,2%
Autres produits de gestion courante	2,61	2,50	-4,3%
<b>RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3,55</b>	<b>3,52</b>	<b>-1,0%</b>
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3,50</b>	<b>3,47</b>	<b>-0,8%</b>
Charges à caractère général	1,56	1,54	-1,6%
Charges de personnel	1,93	1,93	0,0%
Autres dépenses	0,01	0,00	-60,6%
<b>DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,05</b>	<b>0,05</b>	<b>-8,0%</b>
Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,05	0,05	-8,0%
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>0,05</b>	<b>0,05</b>	<b>-8,0%</b>
Remboursement capital			
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>0,05</b>	<b>0,05</b>	<b>-8,0%</b>

La subvention du budget principal, calculée de façon à rechercher l'équilibre sans créer d'autofinancement, s'élève en recettes de fonctionnement à 2,50 M€.

Budget annexe du restaurant administratif (en M€)	BP 2023	BP 2024	Evolution 2024/2023
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,10</b>	<b>0,16</b>	<b>57,0%</b>
<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,05</b>	<b>0,11</b>	<b>122,0%</b>
Investissements opérationnels	0,00	0,00	
Autres recettes réelles d'investissement	0,05	0,11	122,0%
<b>RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,05</b>	<b>0,05</b>	<b>-8,0%</b>
Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,05	0,05	-8,0%
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,10</b>	<b>0,16</b>	<b>57,0%</b>
<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,10</b>	<b>0,16</b>	<b>57,0%</b>
Investissements opérationnels	0,10	0,16	57,0%
<i>Projets</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	
<i>Opérations récurrentes</i>	<i>0,10</i>	<i>0,16</i>	<i>57,0%</i>
Autres dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	
<b>DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
Opérations d'ordre de transfert entre sections			

La part des investissements opérationnels de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) sur ce budget représente 0,16 M€ consacré aux opérations récurrentes.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections relatives aux dotations aux amortissements, neutres budgétairement, représentent 0,05 M€ en recettes.

## II. Présentation globale consolidée tous budgets

### A. Le retraitement des mouvements inter budgétaires

Pour une vision globale du budget de la Métropole de Lyon, il est proposé de retraiter les mouvements inter budgétaires et de « neutraliser » les flux qui gonflent artificiellement les prévisions en dépenses/recettes.

Ces mouvements sont de trois ordres :

- Les subventions versées par le budget principal aux budgets annexes des services publics administratifs relevant de l'instruction comptable M57 (budgets annexes des opérations d'urbanisme en régie directe, de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés et du restaurant administratif). Ces subventions représentent 12,6 M€ de dépenses du budget principal ventilées comme suit<sup>1</sup> :

Recettes des budgets annexes (en M€)	Fonctionnement
Opérations d'urbanisme en régie directe	9,1
Prévention et gestion des déchets	1,0
Restaurant administratif	2,5
<b>Total</b>	<b>12,6</b>

- Les participations du budget principal versées au budget annexe de l'assainissement au titre du réseau à 90 % unitaire afin de ne pas faire supporter à l'utilisateur les coûts inhérents aux eaux pluviales. Ces contributions sont estimées à 26,7 M€.

Recettes des budgets annexes (en M€)	Fonctionnement	Investissement
Assainissement	23,7	3,0

- Les refacturations des prestations mutualisées entre les budgets principal et annexes (BA) selon les modalités approuvées par délibération n°2022-1382 du Conseil métropolitain du 12 décembre 2022. Ces charges de fonctionnement sont estimées, pour 2024, à 26,7 M€ refacturées comme suit :

Refacturations par budget (en M€)	Dépenses	Recettes
Budget principal	2,2	24,5
BA prévention et gestion des déchets	18,6	1,8
BA assainissement	5,8	0,4
BA réseau de chaleur	0,1	
<b>Total</b>	<b>26,7</b>	<b>26,7</b>

<sup>1</sup>Hors participation en investissement du budget principal au budget annexe du restaurant administratif estimée à 111 000 €

## B. La présentation générale de l'équilibre du budget

Tous budgets, retraités des mouvements inter budgétaires, le budget primitif 2024 de la Métropole de Lyon s'établit à 3 927,1 M€ (3 817,5 M€ en 2023) avec un autofinancement prévisionnel de 263 M€ (304,2 M€ en 2023).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'encours total de dette tous budgets atteindrait 1 494,2 M€ (1 670,6 M€ en 2023) avec une capacité de désendettement de 5 ans et 8 mois (5 ans et 5 mois en 2023).

Le taux d'intérêt moyen est estimé à 2,51 %.

**3 927,1**  
**MILLIONS D'EUROS\***  
3 113,8 M€ + 813,4 M€

\*Tous budgets, retraités des mouvements interbudgétaires.

Le budget d'une collectivité se présente toujours en 2 sections : le fonctionnement et l'investissement. Ces deux parties doivent chacune être à l'équilibre.



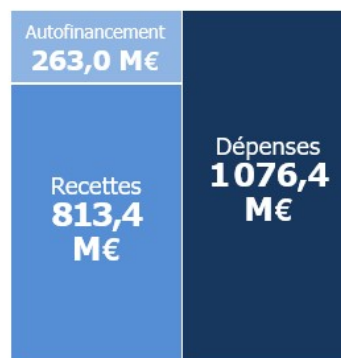
### FONCTIONNEMENT



Le fonctionnement, c'est d'abord les services à la population (collecte des ordures, lavage des voies, dépenses sociales comme le RSA...), mais aussi la gestion courante de la collectivité (frais de personnel, travaux d'entretien...).

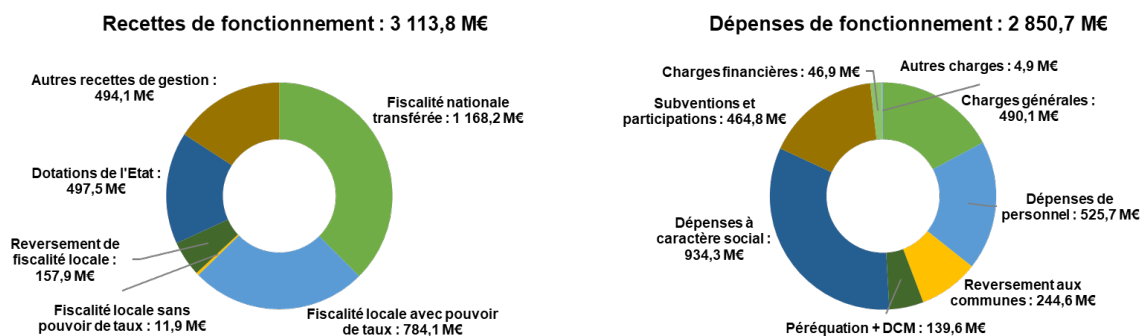


### INVESTISSEMENT

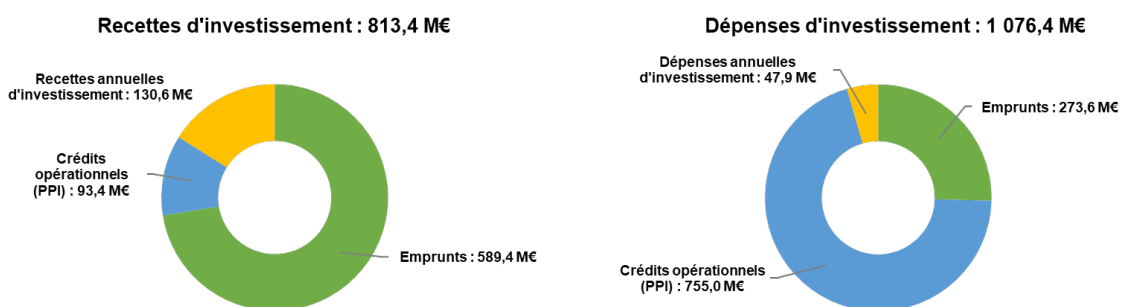


L'investissement, c'est ce qui prépare l'avenir du territoire et de ses habitants : nouveaux équipements, acquisition de biens immobiliers et mobiliers, travaux de construction...

### C. Chiffres-clés section de fonctionnement



### D. Chiffres-clés section d'investissement



## III. Présentation par macro-politique publique (mouvements réels consolidés)

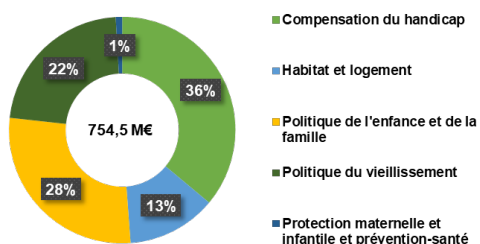
Les principales propositions du budget primitif 2024 sont détaillées ci-après par macro politique publique, en fonctionnement et investissement.

	en M€	Dépenses	Recettes
Solidarités et habitat		754,5	166,8
Economie, insertion, éducation, culture, sport		526,4	165,3
Aménagement du territoire		409,3	82,5
Transports et mobilités		351,2	99,6
Environnement		442,5	171,5
Projets futurs à individualiser		144,3	17,1
Ressources		1 298,9	3 224,2
		<b>3 927,1</b>	<b>3 927,1</b>

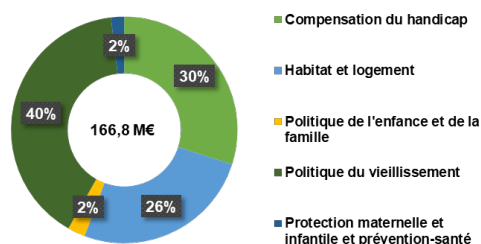


## A. Solidarités et habitat

Dépenses réelles tous budgets - BP 2024



Recettes réelles tous budgets - BP 2024



En M€	Dépenses			Recettes		
	BP 2023	BP 2024	Evolution	BP 2023	BP 2024	Evolution
Fonctionnement	648,2	673,7	3,9%	142,9	144,8	1,4%
Investissement	80,7	80,8	0,2%	13,0	22,0	69,6%
	<b>728,9</b>	<b>754,5</b>	<b>3,5%</b>	<b>155,8</b>	<b>166,8</b>	<b>7,1%</b>

La Métropole contribue à assurer une prise en charge adaptée et de qualité pour les personnes dépendantes ou en perte progressive d'autonomie, vivant à domicile ou accueillies en établissements. Elle accompagne les personnes en situation de handicap et partage avec l'État la responsabilité de la prise en charge des enfants en situation de handicap.

Les crédits de fonctionnement liés à la politique de **compensation du handicap** atteignent 268,4 M€ (257,9 M€ au BP 2023) en dépenses et 49,9 M€ en recettes (42,7 M€ en 2023). Ils s'accompagnent des crédits liés au dispositif d'aide à l'investissement pour les établissements accueillant des personnes en situation de handicap à hauteur de 3,7 M€.

Les frais de séjour en établissements et services pour adultes en situation de handicap y compris ceux sous amendement Creton sont évalués à 165,0 M€ (157,7 M€ au BP 2023) pour 3 580 bénéficiaires de l'aide sociale (3 541 en 2023). Cette augmentation provient de la mise en œuvre de plusieurs mesures réglementaires successives issues des accords « Laforcade » ou de la « Conférence des métiers », des revalorisations tarifaires des autres départements et de l'ouverture de 63 places supplémentaires en établissements sociaux et médico-sociaux. Ce budget comprend également la revalorisation des taux directeurs de ces structures de 4,0 % (délibération n° 2023-1978 du Conseil métropolitain du 11 décembre 2023).

Les contributions des personnes hébergées sont estimées à 25,0 M€ (22,0 M€ en 2023).

Les aides au maintien et à l'accompagnement à domicile des personnes en situation de handicap représentent 88,7 M€ (88,9 M€ en 2023), dont 71,0 M€ (67,5 M€ en 2023) pour la prestation de compensation du handicap (PCH). Cette augmentation relève pour l'essentiel de mesures réglementaires (dotation complémentaire, Ségur de la santé, réforme de la branche d'aide à domicile) compensées pour tout ou partie par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA).

3,3 M€ sont alloués à la PCH parentalité visant à compenser les besoins des parents d'un enfant de moins de 7 ans en situation de handicap sur la base de 301 bénéficiaires (245 en 2023) et d'une stabilité du coût moyen mensuel (914 €).

L'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP), dispositif en voie d'extinction puisque progressivement remplacé par la PCH, mobilise 6,9 M€ (7,2 M€ en 2023).

Le transport des élèves en situation de handicap, compétence obligatoire, est estimé à 9,5 M€ (8,7 M€ en 2023) sur la base de 1 295 élèves pris en charge à la rentrée 2023/2024 (1 011 en 2022/2023).

La participation conventionnelle au budget de la Maison départementale et métropolitaine des personnes handicapées est reconduite à hauteur d'1,7 M€ en dépenses et 1,6 M€ en recettes.

La Métropole pilote la politique gérontologique et coordonne les actions sociales en faveur **des personnes âgées**. Elle assure le versement des prestations réglementaires destinées à compenser la perte d'autonomie.

167,6 M€ de dépenses de fonctionnement (169,9 M€ au BP 2023) sont alloués à l'ensemble de la politique du vieillissement, dont 129,8 M€ (119,9 M€ en 2023) pour l'allocation personnalisée d'autonomie (APA). L'APA à domicile concerne 13 755 bénéficiaires (13 000 en 2023) et mobilise 74,6 M€ (66,9 M€ au BP 2023) intégrant une hypothèse de revalorisation annuelle d'un euro du tarif horaire de l'APA et des aides ménagères qui porterait ce dernier à 24,0 €. La dotation qualité en direction des publics fragiles en situation de forte dépendance est reconduite pour la deuxième année : une enveloppe de 8,2 M€ cofinancée à hauteur de 6,7 M€ par la CNSA, permettra d'allouer des bonifications horaires à 40 services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD).

Les dépenses d'APA en établissements concernent 10 407 bénéficiaires en 2024 (10 252 en 2023) et sont estimées à 55,2 M€ (52,9 M€ au BP 2023) avec l'application d'un taux directeur d'évolution de 4% pour l'hébergement et de 2,5 % au titre de la dépendance, des revalorisations salariales liées au Ségur de la santé et l'augmentation du point Groupe Iso-Ressources (GIR) porté à 7,66 € contre 7,47 € en 2023 (délibération n° 2023-1978 du Conseil métropolitain du 11 décembre 2023).

Les frais de séjour en établissement pour personnes âgées atteignent 32,6 M€ (37,5 M€ en 2023), avec une hypothèse de stabilité du nombre de bénéficiaires résidents en établissements habilités à l'aide sociale (3 342 en 2024 contre 3 327 en 2023) et l'application d'un taux directeur de 4,0 % (délibération n° 2023-1978 du Conseil métropolitain du 11 décembre 2023).

Les soutiens aux actions conduites par la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, instituée par la loi d'adaptation de la société au vieillissement, restent stables à 3,4 M€ en dépenses et recettes.

L'investissement opérationnel atteint 1 M€, dont 0,6 M€ pour le soutien à l'investissement des établissements et 0,4 M€ pour le développement de l'habitat inclusif des personnes âgées.

Les participations perçues au titre de la politique des personnes âgées sont estimées à 65,9 M€ (60 M€ en 2023) dont 40 M€ de dotation annuelle CNSA (reconduction 2023). Les autres recettes se rapportent pour 6,5 M€ aux aides sociales récupérables pour les personnes en établissements et pour 3,0 M€ aux contributions des obligés alimentaires.

La Métropole pilote les politiques de **l'habitat et du logement** sur son territoire en matière d'offre de logements, d'accès et de maintien dans le logement, ainsi que pour l'aide individuelle aux ménages. Les crédits de fonctionnement alloués à cette politique publique s'élèvent à 24,8 M€ en dépenses (23,4 M€ en 2023) et 21,6 M€ en recettes (20,6 M€ en 2023). Les dépenses et recettes d'investissement opérationnel représentent respectivement 71,5 M€ et 21,4 M€.

Cette politique s'organise en plusieurs axes d'activités : l'accès et l'inclusion par le logement, l'amélioration de la qualité du parc existant, le développement et le renouvellement de l'offre et l'animation et la gouvernance.

L'axe « accès et inclusion par le logement » représente 16,0 M€ en dépenses de fonctionnement (contre 14,9 M€ en 2023). Les aides aux ménages les plus en difficulté sont reconduites à hauteur de 5,6 M€ dans le cadre du Fonds de Solidarité au Logement (FSL).

Les soutiens aux structures associatives accompagnant les plus précaires sont renforcés à hauteur de 3,2 M€ contre 1,6 M€ en 2023. La démarche « Métropole de l'hospitalité » mobilise 3,2 M€ (3,0 M€ en 2023), dont 1,5 M€ (1,2 M€ en 2023) pour le plan quinquennal « logement d'abord » en lien avec le pacte des solidarités et 0,1 M€ pour le financement d'une équipe mobile d'intervention dans les squats. Les crédits dédiés au schéma départemental et métropolitain d'accueil et d'habitat des gens du voyage représentent 3,0 M€ (2,9 M€ en 2023) en dépenses et 1 M€ en recettes.

Les mesures en faveur de l'amélioration de la qualité du parc existant et du développement de l'offre de logements atteignent, en fonctionnement, 8,0 M€ (7,5 M€ au BP 2023), dont 5,0 M€ pour le renforcement des dispositifs territorialisés de lutte contre l'habitat indigne et 0,5 M€ pour la poursuite des soutiens à l'offre de logements abordables. 2,4 M€ sont alloués aux opérations de rénovation énergétique dans les parcs social et privé (2,5 M€ au BP 2023).

En investissement, le soutien au logement social mobilise 39,3 M€ (avec 10,8 M€ de recettes de l'État) essentiellement pour le dispositif d'aides à la pierre (37,4 M€). Les interventions en faveur de l'accès au logement des personnes sans domicile représentent 1,9 M€ et les acquisitions foncières des immeubles très dégradés du secteur Moncey Voltaire Guillotière à Lyon 3/7 1,6 M€.

Dans le cadre du contrat de plan 2022-2026 avec les Offices Publics de l'Habitat (OPH) de la Métropole de Lyon, les subventions versées à Est Métropole Habitat, Grand Lyon Habitat et Lyon Métropole Habitat représentent 7 M€. L'aide à la réhabilitation des résidences Pranard et Bouvier à Villeurbanne s'élève à 1,5 M€. La reconstitution de l'offre démolie NPNRU est subventionnée à hauteur de 2,3 M€.

Les dépenses d'investissement en faveur du parc privé atteignent 19,4 M€, principalement affectées au programme Ecorenov pour la réhabilitation énergétique des logements (3,1 M€), aux aides à la pierre contractualisées avec l'ANAH (8,4 M€ en dépenses et 9 M€ en recettes) et pour le parc privé (3 M€), aux opérations d'aménagement DUP multisites pour 3,8 M€, enfin aux travaux d'office sur les immeubles menaçant ruine (1 M€ en dépenses et 0,5 M€ en recettes).

Les recettes de fonctionnement sont estimées à 21,6 M€ (20,6 M€ au BP 2023), dont 15,0 M€ liés aux baux emphytéotiques pour le logement social et 3,2 M€ au titre des cofinancements sur les projets de rénovation énergétique et dispositifs territorialisés (1,5 M€ en 2023). Les autres produits (contributions des bailleurs et fournisseurs d'énergie et d'eau au FSL) restent stables à 1,2 M€. Le plan « logement d'abord » bénéficie d'une subvention d'1 M€.

La politique de **l'enfance et de la famille** est une compétence obligatoire partagée entre la Métropole (protection administrative) et l'État (protection judiciaire). Les bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) sont les mineurs (dont les mineurs non accompagnés), les jeunes majeurs et les mères isolées avec enfant(s) de moins de 3 ans. La Métropole est également en charge de l'évaluation des demandes d'agrément en vue d'adoption.

Les dépenses de fonctionnement de cette politique atteignent 206,2 M€ (190,8 M€ en 2023), dont 183,9 M€ (162,2 M€ en 2023) concernent les frais de séjours et d'hébergement. Les autres dépenses portent sur des frais annexes tels que le transport, la santé, les frais alimentaires et les aides financières.

La politique de l'enfance se compose de quatre axes majeurs : évoluer vers un dispositif de protection plus adapté, flexible et sécurisé, agir au plus tôt en prévention pour éviter la dégradation des situations familiales, accompagner à la parentalité et éviter les ruptures de parcours y compris à la majorité.

93,1 M€ (86,8 M€ au BP 2023) financent les dispositifs d'accueil et de protection dont 69,5 M€ alloués aux dépenses d'accueil en établissement des mineurs (65,7 M€ en 2023). Ces crédits intègrent les mesures de revalorisation salariale mises en œuvre en juillet 2023 (+2,5 M€) et l'évolution de + 2,5 % de la masse de tarification adoptée par délibération n°2023-1979 du Conseil métropolitain du 11 décembre 2023. Ce budget prévoit également 1,5 M€ pour de nouveaux projets inscrits dans le cadre du Schéma de l'enfance 2023-2027 tels que la création d'un site de pouponnière associative (0,4 M€), le renforcement des équipes éducatives dans les maisons d'enfants à caractère social (0,6 M€) et l'ouverture de places en placement externalisé (0,5 M€). Les crédits dédiés à l'accueil familial connaissent une augmentation (13,5 M€ contre 11,2 M€ au BP 2023) en raison de l'impact de la loi Taquet sur la revalorisation du salaire des assistants familiaux destinée à améliorer l'attractivité du métier.

Les dépenses de prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA) sont évaluées à 37,5 M€ (contre 34,0 M€ en 2023) dont 20,6 M€ pour les dispositifs de protection de droit commun (20,1 M€ au BP 2023). Au vu du nombre croissant d'arrivées de jeunes se déclarant mineur, avec une augmentation très importante depuis l'été 2023, et de la saturation du centre de mise à l'abri et d'évaluation de Forum Réfugiés, 16,9 M€ sont prévus pour la phase de mise à l'abri (14,0 M€ en 2023). La mise en place d'une équipe mobile d'évaluation à compter d'août 2023 permet d'accompagner cette augmentation sensible du nombre des bénéficiaires potentiels.

La prise en charge des jeunes majeurs représente 33,4 M€ (33,3 M€ au BP 2023), dont 30,3 M€ de frais d'hébergement. La poursuite du déploiement de places alternatives à l'hôtel (500 nouvelles places prévues en 2024 en fonction du rythme de captation des fonciers) et la stabilité du nombre de jeunes suivis (1 600) contribuent à la maîtrise du budget.

Les dispositifs de prévention mobilisent 42,0 M€ (36,6 M€ en 2023). Ils regroupent l'accueil mère/enfant, les différents types de prise en charge en milieu ouvert, la prévention spécialisée ainsi que les subventions aux acteurs de l'enfance comme les Maisons des jeunes et de la culture (MJC). 11,5 M€ (7,8 M€ en 2023) sont alloués à la mise à l'abri des mères isolées avec enfant(s) de moins de 3 ans. Cette augmentation permet l'ouverture de nouveaux sites pour 120 familles hébergées actuellement à l'hôtel. Le budget consacré à la prise en charge des mesures judiciaires en milieu ouvert est porté à 9,7 M€ contre 8,7 M€ en 2023 en vue du lancement d'un appel à projet visant à ouvrir 400 mesures supplémentaires.

Les crédits dédiés à la politique de Métropole de l'hospitalité sont reconduits, dont notamment 1,5 M€ pour la mise à l'abri des femmes et enfants qui attendent un relais de prise en charge par l'Etat.

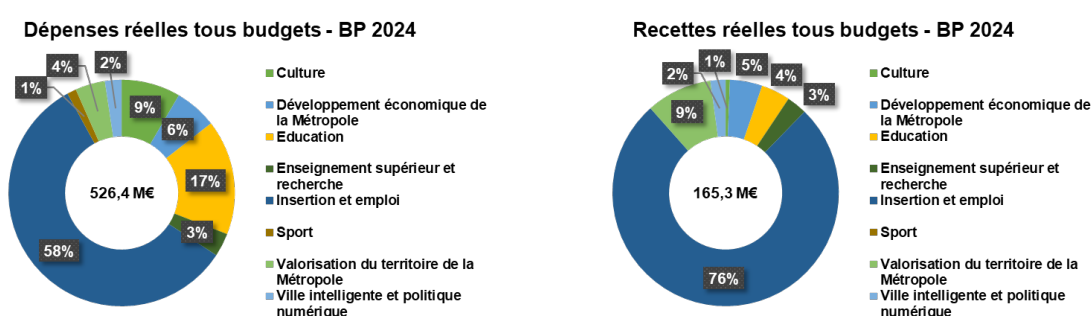
Les recettes attendues sont estimées à 4,2 M€ contre 16,6 M€ au BP 23 qui, pour mémoire, prévoyait 9,7 M€ de cofinancement des mesures Ségur par l'État. 0,9 M€ est attendu au titre du contrat métropolitain de prévention et de protection de l'enfance (CMPPE) conclu avec l'État et l'Agence régionale de santé. La participation de l'État aux frais de mise à l'abri et d'évaluation des mineurs non accompagnés s'élève à 2,5 M€ (contre 1,0 M€ en 2023).

Pour ce qui concerne les investissements opérationnels, 1,3 M€ des 4,4 M€ prévus financent la restructuration de l'Institut Départemental de l'Enfance et de la Famille (IDEF) et 1,5 M€ les relocalisations du service Mission d'Evaluation et d'Orientation des Mineurs Isolés Etrangers (MEOMIE) et du centre de mise à l'abri et d'évaluation à Décines-Charpieu (CMAE).

0,9 M€ est destiné au dispositif d'aide à l'investissement des services et établissements associatifs recevant des jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance (ASE). 0,8 M€ finance les études et les diagnostics pour la restructuration et l'extension du foyer de protection de l'enfance Les Tilleuls et de la maison d'enfants à caractère social (MECS) Charcot.

La politique de **protection maternelle et infantile et prévention santé** vise à renforcer la prévention primaire et secondaire pour, à terme, améliorer la qualité de vie des métropolitains, favoriser l'inclusion sociale, assurer la formation obligatoire des assistantes maternelles et garantir un service de qualité en dotant les professionnels en matériel et produits (médicaments, vaccins, services) adéquats. Il est proposé d'inscrire 6,7 M€ (6,2 M€ en 2023) en dépenses et 3,1 M€ en recettes (2,9 M€ en 2023), dont 1,5 M€ en dépenses et en recettes pour la poursuite des actions engagées au titre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

## B. Économie, insertion, éducation, culture et sport



En M€	Dépenses			Recettes		
	BP 2023	BP 2024	Evolution	BP 2023	BP 2024	Evolution
Fonctionnement	435,2	441,6	1,5%	142,9	145,6	1,9%
Investissement*	88,0	84,8	-3,7%	17,7	19,7	11,7%
	<b>523,2</b>	<b>526,4</b>	<b>0,6%</b>	<b>160,6</b>	<b>165,3</b>	<b>3,0%</b>

\* dont BP 2024 hors investissements opérationnels 5,0 M€ en recettes

En matière d'insertion et d'emploi, 302,8 M€ (301,4 M€ en 2023) sont alloués à l'allocation de revenu de solidarité active (RSA) et à la mise en œuvre des orientations du programme métropolitain **d'insertion** pour l'emploi (PMI'e) 2022-2026.

L'allocation RSA versée aux bénéficiaires est estimée à 269,8 M€ (267,6 M€ en 2023), reposant sur l'hypothèse d'une revalorisation nationale de l'allocation de 3 %, d'une quasi stabilité de la conjoncture économique et du marché de l'emploi, et d'une stabilité de la structure sociologique des foyers bénéficiaires. Entre janvier et octobre 2023, 40 094 bénéficiaires du RSA étaient enregistrés en moyenne, contre 40 458 en 2022.

Dans le cadre des orientations du PMI'e et du pacte des solidarités, 25,9 M€ sont alloués aux actions d'insertion et parcours d'accompagnement.

Ce budget prévoit le renforcement qualitatif et quantitatif des parcours et accompagnements individualisés et la montée en charge des expérimentations auxquelles la Métropole a décidé de prendre part (territoires zéro chômeur longue durée, accompagnement renforcé des allocataires au RSA).

Les dispositifs visant à l'insertion des jeunes mobilisent 5,7 M€, dont 3,6 M€ pour l'allocation du Revenu de solidarité jeunes (RSJ) à destination des 18-25 ans en grande précarité et non éligibles au RSA. Cette prévision se fonde sur un nombre moyen de bénéficiaires d'environ 750 par mois (contre une moyenne de 500 en 2023). 2,8 M€ (2,7 M€ en 2023) sont prévus pour les actions d'accompagnement individuel par des structures d'insertion labellisées.

Les recettes sont estimées à 125,7 M€ (125,1 M€ en 2023), dont 104,7 M€ de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) reversée par l'État, 10,0 M€ de fonds de mobilisation départementale d'insertion et 5,4 M€ du fonds social européen.

En matière d'**éducation**, la Métropole a en charge 120 collèges (82 publics et 38 privés) pour 70 410 collégiens (47 438 dans le public et 22 972 dans le privé).

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 48,4 M€ (44,4 M€ en 2023) dont 32,3 M€ pour les dotations des collèges versées aux établissements publics et privés (31 M€ en 2023). Le budget alloué aux activités sportives est porté à 6,7 M€ (4,3 M€ en 2023). Il intègre la hausse des loyers des équipements sportifs approuvée par délibération n°2023-1732 du Conseil métropolitain du 26 juin 2023.

Les crédits consacrés à la restauration scolaire enregistrent une hausse importante (7,2 M€ contre 4,2 M€ en 2023) liée à la révision de la tarification sociale et aux prix des nouveaux marchés, qui prévoient l'extension de la part des produits issus de l'agriculture biologique et l'amélioration qualitative des prestations.

Les recettes issues des participations de départements limitrophes et compensations tarifaires des demi-pensions sont estimées à 0,9 M€ (0,7 M€ en 2023).

L'entretien et la maintenance des collèges nécessitent 4,4 M€ (4,3 M€ en 2023).

En investissement, sur les 38,2 M€ prévus, 15,6 M€ financent les opérations récurrentes de travaux de gros entretien dans les collèges.

La Métropole poursuit également les projets de construction, de restructuration ou de rénovation, avec des financements prévus notamment pour les collèges République à Vénissieux (10,3 M€) et Val de Saône à Albigney (1,1 M€).



On peut citer également les opérations liées aux demi-pensions des collèges Louis Juvet et Lamartine (Villeurbanne) ou encore Vendôme (Lyon 6ème) (2,4 M€). Les projets de restructuration/rénovation concernent les collèges Alain à Saint-Fons (1,8 M€), Malfroy à Grigny (1,3 M€) ou Elsa Triolet à Vénissieux (1 M€).

Les dotations de l'État en soutien de l'investissement dans les collèges sont attendues pour 1,1 M€. Hors investissement opérationnel, 4,8 M€ sont attendus au titre de la dotation départementale d'équipement des collèges.

Les crédits alloués à **l'enseignement supérieur et à la recherche** s'établissent à 1,2 M€ (1,3 M€ pour 2023) en dépenses de fonctionnement, dont 0,9 M€ de soutiens à des actions de lutte contre la précarité étudiante et à la COMUE (communauté d'universités et établissements) qui fédère les établissements d'enseignement supérieur. 0,3 M€ concerne le service commun "université - vie étudiante" avec une contribution de la Ville de Lyon à ce service mutualisé de 0,5 M€.

Les investissements opérationnels atteignent 16,4 M€, dont 6,8 M€ alloués à l'amélioration de la condition de vie étudiante dans le cadre négocié du contrat de plan État Région (CPER).

3,4 M€ sont destinés au schéma de développement universitaire (SDU) et 3 M€ au projet « Fabrique de l'innovation ».

La réhabilitation du bâtiment de l'École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) Clos Jouve à Lyon 4ème se poursuit pour 1,5 M€ (avec une recette de l'État de 0,2 M€). 0,8 M€ finance la réalisation du bâtiment pour l'institut de nanotechnologie de Lyon cité campus. Pour cette opération, une recette de 3 M€ est attendue de l'État et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

En matière **culturelle**, les dépenses de fonctionnement s'établissent à 40,3 M€ (39,6 M€ en 2023).

Les contributions au Musée des Confluences et au fonctionnement du musée Lugdunum (hors masse salariale) sont reconduites à hauteur de 14,4 M€ et 1 M€. En investissement près de 2,4 M€ sont dédiés à l'entretien récurrent des sites culturels métropolitains et 0,8 M€ finance la rénovation patrimoniale, la valorisation et la conservation du musée Lugdunum et des sites archéologiques placés sous sa tutelle. De plus, 0,5 M€ permet la restauration de la statue de Louis XIV place Bellecour à Lyon.

6,9 M€ sont prévus pour les subventions aux équipements culturels de rayonnement national et international à hauteur de 6,5 M€ avec de nouveaux soutiens comme la Chapelle de la Trinité à Lyon (0,1 M€) ou la préfiguration de la Cité internationale du cirque (0,1 M€).

Les subventions aux événements culturels du territoire tels que les Nuits de Fourvière, la Biennale d'art contemporain et les festivals Lumière, Karavel ou Hors normes restent stables à 7,2 M€.

Il est proposé d'inscrire 6,8 M€ (6,5 M€ en 2023) pour la mise en œuvre des orientations du schéma des enseignements artistiques 2023-2027. Cette enveloppe, regroupe les participations au Conservatoire à rayonnement régional de Lyon, à l'École Nationale de Musique de Villeurbanne et aux autres conservatoires et écoles de musique et danse du territoire. Elle intègre également des soutiens aux projets d'éducation artistique dans les Territoires (CTM) et différentes actions culturelles d'inclusion sociale en direction des collégiens et bénéficiaires des politiques de solidarités de la Métropole.

La contribution obligatoire au service unifié des archives départementales et métropolitaines, géré par le Département du Rhône s'élève à 2,3 M€ (2,2 M€ en 2023). Les dépenses liées aux actions en matière de lecture publique prévues dans la convention de mutualisation avec la Ville de Lyon et les soutiens aux événements littéraires sont stables (0,5 M€).

La promotion de la **pratique sportive et de la vie associative** mobilise 4,8 M€ (4,6 M€ pour 2023) en fonctionnement et 2,1 M€ en investissement, dont 1,3 M€ de travaux de rénovation du parc de sport de Parilly.

2,7 M€ financent les soutiens aux clubs sportifs professionnels et amateurs. 0,2 M€ est consacré à l'organisation d'un nouvel événement grand public « MétrOlympiade » qui ambitionne de créer des rencontres sportives populaires entre territoires intra-métropole, en marge des JO de Paris 2024.

Le budget alloué au **développement économique, à la ville intelligente et à la politique numérique** représente 44,1 M€ de dépenses (43,9 M€ en 2023) et 18 M€ de recettes (15,9 M€ en 2023) de fonctionnement. Il vise à accompagner les grandes transformations écologiques et sociales du territoire. Les crédits d'investissement s'élèvent à 22,7 M€.

L'enveloppe consacrée à la transformation d'activités économiques et l'innovation atteint, en fonctionnement, 5,4 M€ contre 6,1 M€ en 2023 en lien avec l'année blanche sur les 2 gros salons Pollutec et Global Industrie (-0,8 M€). Les soutiens à la filière de la santé et des sciences de la vie atteignent 2 M€ (1,7 M€ en 2023).

Les soutiens à l'entrepreneuriat local sont stables et s'élèvent à 3,4 M€, dont 0,9 M€ en faveur de l'économie sociale et solidaire avec l'accompagnement des nouveaux pôles territoriaux de coopération économique (PTCE). En investissement, 2,1 M€ financent les travaux du pôle d'entrepreneurs sud-est de Vénissieux. L'aide métropolitaine à la transition écologique des entreprises est reconduite pour 0,7 M€.

En investissement, 3,5 M€ concourent au fonds d'amorçage industriel métropolitain pour l'accompagnement des jeunes entreprises du territoire porteuses d'un projet social et/ou environnemental et 3,2 M€ sont alloués à la requalification des parcs et zones industrielles (RPZI).

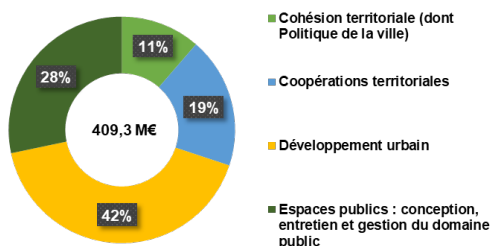
2,5 M€ financent le projet du nouveau site des activités de l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) et de l'ANSM (Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé) au sein du Biodistrict Lyon-Gerland et 2 M€ soutiennent l'implantation du centre de formation de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Suite à l'achèvement des travaux de la relocalisation du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), une participation de 6,3 M€ est attendue de l'État et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les dépenses de développement numérique et des systèmes d'information mobilisent 11,5 M€ (10,3 M€ au BP 2023) en fonctionnement dont 8,7 M€ (7,5 M€ en 2023) pour les moyens internes et équipements métropolitains. 2 M€ sont dédiés à l'innovation en matière de services informatiques à l'usager et à la mise en place d'appels à projets relatifs à l'inclusion numérique et l'économie circulaire. L'investissement opérationnel représente 0,8 M€ et concerne principalement les interventions récurrentes dans le domaine des services numériques à l'usager (avec une participation attendue du FEDER de 0,6 M€) et de la maintenance des systèmes d'information du patrimoine applicatif.

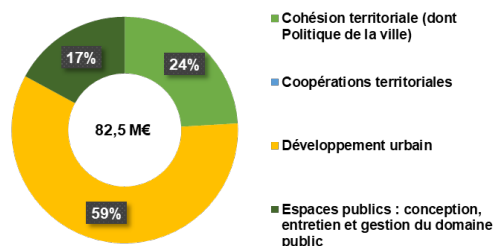
En fonctionnement, 10,8 M€ (10,6 M€ pour 2023) sont dédiés aux actions de valorisation du territoire et de développement d'un tourisme responsable dont 5,0 M€ (4,7 M€ pour 2023) de soutien à l'Office du tourisme et 2,1 M€ de participation à l'Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY). Au vu du niveau de fréquentation touristique, le produit de taxe de séjour est estimé à 13,5 M€ (11,0 M€ en 2023). Les investissements représentent 1 M€ dont 0,5 M€ concerne le solde de la subvention à l'Institut Paul Bocuse à Écully.

## C. Aménagement du territoire

Dépenses réelles tous budgets - BP 2024



Recettes réelles tous budgets - BP 2024



En M€	Dépenses			Recettes		
	BP 2023	BP 2024	Evolution	BP 2023	BP 2024	Evolution
Fonctionnement	154,0	170,9	11,0%	17,1	21,9	27,9%
Investissement*	135,8	238,4	75,6%	27,6	60,6	119,4%
	<b>289,8</b>	<b>409,3</b>	<b>41,2%</b>	<b>44,8</b>	<b>82,5</b>	<b>84,4%</b>

\* dont BP 2024 hors investissements opérationnels 37,6 M€ en dépenses et 35,2 M€ en recettes

En matière de **coopérations territoriales**, les dépenses de fonctionnement sont reconduites à hauteur de 74,0 M€, dont 72,3 M€ versés au Département du Rhône au titre de la dotation de compensation métropolitaine (DCM). Les participations aux satellites des territoires voisins s'élèvent à 1,7 M€.

L'investissement opérationnel (2,6 M€) concerne pour 2,1 M€ la requalification de la rue du 11 novembre à Solaize, le dévoiement de la rue Beethoven à Vénissieux, le réaménagement de la rue de Boutan ainsi que la liaison piétonne entre la rue du 8 mai et la rue Baudrand à Irigny.

**L'entretien, la gestion et la conception des espaces publics** mobilisent en fonctionnement, 52,2 M€ en dépenses (49,9 M€ au BP 23) et 11,6 M€ en recettes (5,3 M€ au BP 23).

36 M€ sont alloués aux activités de propreté urbaine (35,3 M€ au BP 23).

En recettes, la mise en œuvre du plan de lutte contre les déchets abandonnés sur les espaces publics bénéficie d'un nouveau soutien de l'éco-organisme CITEO de 5,2 M€. Les produits du tabac au titre de la responsabilité élargie du producteur (REP « mégots ») s'élèvent à 2 M€ contre 1,1 M€ en 2023. Les participations des communes en application des conventions sur les dispositifs de propreté globale demeurent stables à 0,9 M€ (0,7 M€ au BP 23).

Dans le cadre du plan nature, le budget alloué aux actions de végétalisation de la ville est reconduit à hauteur de 4,1 M€.

L'entretien du domaine public mobilise 8,9 M€ contre 7,7 M€ au BP 23 en raison du développement de la signalisation horizontale pour l'apaisement des voiries (projet « ville à 30 ») et du renforcement des travaux préventifs. La gestion des ouvrages d'art représente 1,8 M€ (1,7 M€ au BP 23).

Les dépenses liées à la viabilité hivernale de la voirie métropolitaine restent stables à 2,4 M€ (2,5 M€ au BP 23).

Les investissements opérationnels pour la conception et la requalification des espaces publics représentent 63,7 M€ en dépenses et 2,5 M€ en recettes.

27 M€ sont dédiés aux interventions récurrentes pour le gros entretien de la voirie et du réseau cyclable, des ouvrages d'art, l'acquisition et le remplacement du matériel de viabilité hivernale, la plantation d'arbres d'alignement (0,3 M€ en recettes).

16 M€ sont mobilisés au titre du Fonds d'Initiative Communale (FIC) et des Actions de proximité territoriales (PROX). Les interventions en faveur des modes actifs et de la végétalisation requièrent 7,4 M€ avec 2,2 M€ supplémentaires au profit du plan nature canopée (0,2 M€ de recettes au titre de la dotation de soutien à l'investissement local -DSIL).

Des travaux de réparation, de construction ou de confortement d'ouvrages d'art sont prévus pour 3,1 M€ sur les ponts de Couzon-au-Mont-d'Or et Rochetaillée-sur-Saône (0,4 M€ de recettes du contrat État Région), de l'Île Barbe à Caluire-et-Cuire et Lyon 9ème, d'Esplette à Tassin-la-Demi-Lune, de la Brasserie et de la passerelle de la darse Confluence à Lyon 2ème, de bow-string de Neuville-sur-Saône et de la construction de passerelles modes actifs sur les communes de Neuville-sur-Saône et d'Albigny-sur-Saône, et Feyzin pour le franchissement du vallon de la Raze.

On notera également la poursuite de l'aménagement des Rives de Saône à hauteur de 2,3 M€ avec une recette attendue de la Ville de Lyon de 1,4 M€ ou encore la réfection des trémies de Lyon-Perrache (1,7 M€).

Les actions conduites dans le cadre de la **politique de cohésion territoriale** qui comprend la politique de la ville mobilisent 14,5 M€ en dépenses de fonctionnement (16,2 M€ en 2023) et 6,4 M€ en recettes (7,1 M€ en 2023) dont 2,6 M€ de produits de cessions foncières.

Les opérations d'aménagement en régie directe mobilisent 7,5 M€ (10,6 M€ en 2023) dont 2,9 M€ pour la poursuite des travaux dans la zone d'aménagement concerté (ZAC) Mermoz Sud à Lyon 8ème et 1,6 M€ pour les acquisitions foncières du projet du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Rillieux Les Alagniers.

Les interventions en faveur des quartiers les plus défavorisés représentent 6,6 M€ (5,3 M€ en 2023) en lien avec l'élargissement de la géographie prioritaire fixée par décret et l'augmentation du nombre des habitants concernés. Ainsi, le dispositif « L'été ensemble dans la Métropole », qui propose des activités gratuites aux enfants et aux familles, s'inscrit en hausse pour atteindre 0,9 M€. Les crédits de médiation-prévention dans les collèges du réseau d'éducation prioritaire (REP+) sont reconduits (0,2 M€). Les cofinancements attendus de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) et des communes sont pour leur part estimés à 0,9 M€.

Les crédits d'investissement opérationnel représentent 25 M€ en dépenses et 13,5 M€ en recettes, dont 11,8 M€ liés aux acquisitions pour le compte de tiers (3,1 M€ en dépenses) et 0,7 M€ de financements de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

Le NPNRU mobilise 10,9 M€ de dépenses, dont 5,1 M€ pour le projet du centre-ville Bellevue à Saint-Priest, 1,2 M€ pour le désenclavement du quartier Pyramide à Vénissieux et 1,4 M€ destinés à l'opération Cœur de Parc à Saint-Fons.

3,7 M€ financent la requalification des espaces publics, notamment à Lyon 8ème secteur Langlet Santy (1,6 M€) avec une participation de la Ville de Lyon en recettes à hauteur de 0,5 M€ ; à Caluire-et-Cuire quartier de Montessuy phase 2 (0,8 M€) et sur le territoire de la Métropole pour la poursuite du déploiement de la démarche d'urbanisme transitoire (1,3 M€).

A Villeurbanne, 1,3 M€ finance la poursuite de la ZAC Saint-Jean Sud et 0,8 M€ la revitalisation du centre-bourg et la relocalisation du point information médiation multiservices (PIMMS). La participation de la Ville de Villeurbanne s'élève à 0,3 M€.

Compte tenu de l'avancement des projets municipaux subventionnés, le dispositif d'aide à l'investissement des communes est provisionné à hauteur de 4 M€. Ce montant sera abondé en tant que de besoin.

La **politique de développement urbain** de la Métropole soutient la production de logements abordables, améliore la qualité urbaine et environnementale des quartiers et des communes, offre des espaces apaisés, végétalisés, partagés, et contribue au développement de l'économie circulaire, locale et des pôles entrepreneuriaux.

Les dépenses de fonctionnement représentent 30 M€ contre 14 M€ en 2023. Cette évolution est liée à un changement de méthode comptable courant 2023 des participations aux ZAC concédées imputées jusqu'alors en investissement. Pour 2024, elles se rapportent aux ZAC Part-dieu (8,5 M€) et la Saulaie à Oullins (2,8 M€).

La poursuite des opérations d'urbanisme en régie directe mobilise 12,2 M€ en dépenses (7,4 M€ en 2023) et 3,4 M€ en recettes (4,2 M€ en 2023). 3 M€ sont prévus pour les études et travaux de réseaux de la ZAC Vallon des hôpitaux à Saint-Genis-Laval et 3,5 M€ pour les acquisitions foncières pour la ZAC Grand-Clément à Villeurbanne.

La subvention à l'Agence d'urbanisme est stable à 3,5 M€.

Les autres dépenses relatives aux projets territoriaux et à la planification urbaine nécessitent 3 M€, dont 0,6 M€ pour les études préalables d'évaluation des risques sanitaires et environnementaux.

Les recettes de fonctionnement sont estimées à 3,9 M€ (4,8 M€ en 2023), dont 2 M€ de recettes partenariales et 1,4 M€ de produits de cessions foncières. Les refacturations en matière d'autorisation des droits du sols s'élèvent à 0,5 M€.

Les investissements opérationnels liés au développement urbain représentent 109,6 M€ en dépenses et 9,4 M€ en recettes.

Les opérations récurrentes permettent de financer les déconstructions nécessaires au développement de futurs projets d'aménagement pour 2,5 M€ et les réserves foncières hors logement social permettent d'anticiper les évolutions sur le long terme dans les secteurs stratégiques du territoire métropolitain pour 25,3 M€.

La Métropole accompagne la réalisation de projet de transports en commun, en particulier les lignes de tramways T9 à Vaulx-en-Verin (12 M€) et T10 à Lyon - Saint-Fons - Vénissieux (8,5 M€). 6,9 M€ sont également destinés à la requalification du boulevard urbain Tony Garnier. Les recettes attendues de SYTRAL Mobilités sont estimées à 0,8 M€.

Il est proposé d'inscrire 7,7 M€ pour poursuivre la transformation du site de l'ancien technicentre de La Mulatière en lieu remarquable dédié à l'accueil de grands événements culturels comme les Nuits sonores, la Biennale d'art contemporain, de la danse et le Lyon street food festival.

6,6 M€ financent les acquisitions foncières de la ZAC Part-Dieu et 6,6 M€ les projets urbains partenariaux (PUP) en particulier les sites de Saint-Vincent-de-Paul, Patay, Duvivier et Gerland Challemel-Lacour à Lyon. Les recettes, principalement des participations des constructeurs, sont attendues à hauteur de 4,2 M€.

Les investissements pour les ZAC représentent 5,7 M€, en particulier pour la ZAC du Mas du Taureau à Vaulx-en-Valin (3,5 M€) et la ZAC de La Saulaie à Oullins (2 M€ en dépenses et 0,5 M€ en recettes pour la participation de l'État dans le cadre de l'appel à projets recyclage foncier des friches).

4 M€ sont alloués au projet d'apaisement de la Presqu'île à Lyon 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> et 5,6 M€ à la requalification du boulevard Yves Farge à Vénissieux.

Les autres projets de développement urbain concernent les travaux de requalification de l'avenue des Frères Lumière à Lyon 8<sup>ème</sup> (2,3 M€), l'îlot Oussekiné à Givors (1,5 M€ en dépenses et 0,7 M€ en recettes pour les participations de la Région AURA et de la commune). On notera également l'insertion de la Voie lyonnaise n°3 dans le cadre du projet de réhabilitation des quais à Neuville-sur-Saône (1,3 M€), l'élargissement de la rue du Prado à Fontaines-Saint-Martin (1,3 M€), les aménagements de la place Gabriel Péri et des espaces publics attenants à Lyon 3<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> (1,2 M€), les aménagements du parc Blandan (1,2 M€), la démolition des chalets de la Cité Marhaba à Vaulx-en-Valin (1,1 M€).

Hors investissement opérationnel, dans l'éventualité d'opérations foncières donnant lieu à consignation, 25 M€ sont prévus en dépenses et recettes. Les réalisations d'immobilisations financières liées à des cessions à paiements échelonnés et avances consenties à des aménageurs de ZAC concédées représentent 12,6 M€ en dépenses (constatations de créances) et 10,2 M€ en recettes (versements échéances).

#### D. Transports et mobilités

Cette macro-politique décline une stratégie intégrée qui regroupe les soutiens aux transports en commun, l'aménagement et l'entretien de la voirie métropolitaine, y compris des ouvrages d'art et tunnels, la signalisation, l'entretien et la maintenance des feux ainsi que le développement de services à la mobilité : gestion des parcs de stationnement, stationnements sécurisés vélo, vélos en libre-service et en location (Vélo'v, FreeVélo'v, MyVélo'v...), covoiturage, autopartage, information multimodale, conseil en mobilité. La politique s'appuie également sur une régulation des véhicules motorisés polluants à travers la zone à faibles émissions (ZFE).

En M€	Dépenses			Recettes		
	BP 2023	BP 2024	Evolution	BP 2023	BP 2024	Evolution
Fonctionnement	233,8	243,2	4,0%	82,9	89,7	8,2%
Investissement*	118,4	108,0	-8,8%	10,9	10,0	-8,8%
	<b>352,1</b>	<b>351,2</b>	<b>-0,3%</b>	<b>93,8</b>	<b>99,6</b>	<b>6,2%</b>

\* dont BP 2024 hors investissements opérationnels 4,6 M€ en dépenses et 0,8 M€ en recettes



Les crédits de fonctionnement représentent 243,2 M€ (233,8 M€ en 2023) en dépenses et 89,7 M€ en recettes (82,9 M€ en 2023).

En dépenses, la plus grosse partie des crédits concerne la participation statutaire à Sytral mobilités, pour 162,6 M€.

En recettes, on note l'importance des droits de péage du BPNL évalués à 43 M€ et les refacturations de travaux de voirie à 15,5 M€ (16,9 M€ en 2023). En outre, 8,5 M€ sont attendus au titre du forfait post-stationnement (5 M€ en 2023). Ce dynamisme correspond à la mise en place de contrôles automatisés par caméras et à l'extension des zones payantes. Le nouveau service d'autopartage devrait générer 4,6 M€ de recettes.

Les dépenses de gestion et d'entretien du domaine public sont estimées à 31,2 M€ (29,9 M€ en 2023) dont 15,4 M€ dédiés aux réfections des tranchées et 13,8 M€ à la maintenance de la chaussée, des trottoirs et des équipements afférents. Cette évolution est liée au développement de la signalisation horizontale (Projet « ville à 30 ») ainsi qu'à l'amélioration du niveau de service sur les travaux préventifs.

23,9 M€ (17,4 M€ au BP 23) sont alloués au développement et la gestion des mobilités dont 5,1 M€ pour la création d'un nouveau service public d'autopartage visant à déployer 3 400 véhicules en stations à horizon 2030 (délibération n° 2023-1949 adoptée au Conseil métropolitain du 11 décembre 2023).

La sécurisation et la régulation des déplacements mobilisent 6,6 M€ contre 6 M€ au BP 2023 dont 0,5 M€ prévu pour l'accueil de 11 matchs de football à l'occasion des JO 2024.

Les actions de déploiement des modes alternatifs estimées à 4,9 M€ (3,5 M€ au BP 23) permettront la création de nouvelles stations Vélov' et la mise en œuvre de l'opération « E-Vélo'v » (vélos électriques de nouvelle génération).

La gestion des infrastructures mobilise 20,6 M€ (20,0 M€ au BP 23) dont 12,9 M€ alloués à la gestion du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) et 7,6 M€ à l'exploitation des voies rapides et tunnels (7,4 M€ au BP 23). L'exploitation du Centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP) à Lyon 2ème requiert 3,8 M€ en dépenses et 3,5 M€ en recettes.

En investissement, les dépenses opérationnelles s'élèvent à 103,3 M€ et à 9,2 M€ en recettes.

84,6 M€ financent les projets (6,5 M€ de recettes) dont 17,2 M€ affectés au développement du réseau des Voies lyonnaises (0,4 M€ de recettes de l'État au titre du 1 % paysage).

En matière de réaménagement, 5,9 M€ concernent la poursuite des travaux de la rue Garibaldi à Lyon 3ème (0,4 M€ de recettes attendues de la Ville de Lyon). 4 M€ sont mobilisés pour la réhabilitation du CELP et le chantier de reprise des joints de dilatation du bâtiment. 2,4 M€ sont prévus pour la requalification de la Grande rue de la Guillotière à Lyon 7ème, 2 M€ pour l'aménagement sur le secteur du carrefour de la Boutasse à Bron.

Les financements affectés à l'accompagnement des projets du SYTRAL restent très soutenus (22,2 M€) avec notamment le prolongement de la ligne de tramway T6 (5,2 M€), la mise en double site propre du C3 et le réaménagement de la place Grandclément (2,9 M€), la réalisation des voies de desserte dans le cadre du prolongement de la ligne B du métro à Saint-Genis -Laval (2,1 M€). La Métropole percevra en retour 1 M€ de recettes du SYTRAL et des Hospices Civils de Lyon.

En matière d'ouvrages d'art (8,1 M€), 2,1 M€ sont prévus pour le gros entretien du boulevard périphérique nord de Lyon au titre du contrat de partenariat public-privé. 1,6 M€ finance la rénovation et la sécurisation du système d'information des tunnels et voies rapides et 1,5 M€ l'optimisation des éclairages. 1 M€ est dédié à la reconstruction de la passerelle de Francheville et 0,8 M€ le pont de Vernaison à Solaize (1 M€ de recettes de la région AURA dans le cadre du CPER 21-27).

12 M€ contribuent à l'augmentation du capital social de la Société Publique Locale de Mobilités (SPLM) en charge des parcs de stationnement, des espaces et consignes vélos sécurisés et des parcs relais.

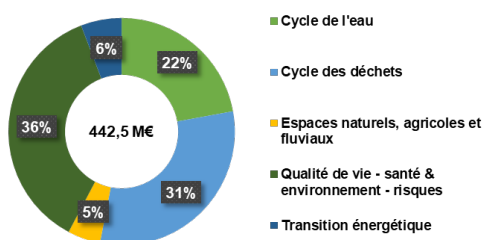
2,1 M€ financent le déploiement de places de stationnement sécurisées vélos, 2 M€ la création de trottoirs et la sécurisation des accès aux collèges dans le cadre du plan piéton, 1,6 M€ la mise en œuvre du schéma stratégique des parcs-relais (P+R) et 1,2 M€ le développement d'un réseau de lignes de covoiturage (0,3 M€ de recettes Fonds vert). L'aide à l'achat de vélos (1,5 M€) et le dispositif FreeVélo'v (1 M€) confortent le développement des mobilités douces.

18,7 M€ (2,7 M€ en recettes) sont affectés aux interventions récurrentes d'aménagement du réseau structurant vélo, aux travaux de voirie pour l'AOMTL Sytral mobilités, à l'entretien des tunnels et des voies rapides, à la sécurisation et la régulation des déplacements...

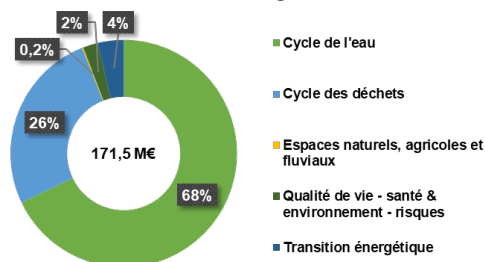
Hors investissement opérationnel, il est proposé d'inscrire en dépenses 4,6 M€ pour le remboursement en capital de la dette afférente au financement du BPNL.

## E. Environnement

Dépenses réelles tous budgets - BP 2024



Recettes réelles tous budgets - BP 2024



En M€	Dépenses			Recettes		
	BP 2023	BP 2024	Evolution	BP 2023	BP 2024	Evolution
Fonctionnement	334,3	333,9	-0,1%	163,7	159,5	-2,5%
Investissement*	141,4	108,6	-23,2%	9,1	11,9	31,1%
	<b>475,7</b>	<b>442,5</b>	<b>-7,0%</b>	<b>172,8</b>	<b>171,5</b>	<b>-0,8%</b>

\* dont BP 2024 hors investissements opérationnels 1,3 M€ en dépenses et 4,6 M€ en recettes

Dans le cadre de la politique liée à la **qualité de vie, la santé, l'environnement et la gestion des risques**, l'action de la Métropole vise à réduire les pollutions, les nuisances sonores et les risques naturels ou technologiques.

En fonctionnement, les dépenses s'établissent à 137,8 M€ (129,4 M€ en 2023), dont 130,0 M€ (123,9 M€ au BP 2023) de contribution obligatoire au Service départemental métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS), revalorisée cette année de 5% pour faire face aux coûts que doit assumer l'établissement. .

Le déploiement de Zone à faibles émissions (ZFE 5+) se poursuit : un nouveau service dit « Boxs Mobilités » voit le jour pour accompagner les particuliers. Il offre 3 à 6 mois de gratuité sur 4 modes alternatifs à l'usage de la voiture individuelle. Ce projet, labellisé par le Fond Vert, bénéficie d'un soutien de 0,2 M€ et mobilise 2,2 M€.

L'accompagnement des propriétaires de logements privés devant effectuer des travaux de mise en conformité liés aux plans de prévention des risques technologiques (PPRT) mobilise 1,1 M€. Ces actions bénéficient de financements équivalents de l'État et de l'Agence nationale pour l'habitat (DREAL et ANAH).

Les interventions en matière d'amélioration de qualité de l'air, d'environnement sonore et de prévention des risques majeurs atteignent 1,2 M€.

0,6 M€ est dédié à la stratégie alimentaire labellisée en 2022 afin d'encourager les pratiques alimentaires saines et responsables et de soutenir des actions innovantes de renforcement de l'accessibilité alimentaire, en particulier le projet de caisse solidaire alimentaire.

En investissement, les dépenses représentent 23,4 M€ et les recettes 2,3 M€. 2,7 M€ concernent les opérations récurrentes pour la défense extérieure contre les incendies, 10,5 M€ accompagnent les actions d'écorénovation, 7,3 M€ les plans de prévention des risques technologiques (1,9 M€ de recettes attendues des co-financeurs) et 2,1 M€ les actions et aides dans le cadre de la zone à faibles émissions.

Les dépenses relatives au « **cycle des déchets** » représentent 115,8 M€ en fonctionnement (116,6 M€ en 2022) et 21,1 M€ en investissement (2,3 M€ en recettes). Elles s'inscrivent dans le cadre du Schéma Directeur Déchets 2030 voté en juin 2022 et visent à déployer des solutions adaptées aux usagers pour réduire et trier les déchets, les accompagner dans le changement de pratiques et faire des déchets des ressources durables. Les recettes de fonctionnement, sensibles aux cours des matières premières et prix énergétiques sont estimées à 42,5 M€ (54,3 M€ au BP 2023).

Les dépenses de collecte et pré-collecte des déchets atteignent 54,5 M€ (51,4 M€ en 2023). La collecte en porte à porte mobilise 35,0 M€ (29,9 M€ en 2023) Cette augmentation est liée aux nouvelles fréquences de collecte et aux prix des nouveaux marchés indexés sur l'inflation. La collecte des silos nécessite 4,2 M€ (3,3 M€ en 2023) dont 3 M€ pour le déploiement de la collecte des déchets alimentaires.

L'exploitation des déchetteries mobilise 10,3 M€ (2,4 M€ en recettes).

Les coûts d'exploitation des unités de traitement et de valorisation énergétique sont estimés à 26,7 M€ (29,2 M€ en 2023). Cette baisse de 2,5 M€ est liée aux dépenses 2023 exceptionnelles consécutives à un incident de turbine (1,9 M€) et aux travaux d'optimisation en cours qui permettent d'absorber partiellement la hausse de la taxe générale sur les activités polluantes (+ 1 € la tonne). En raison des baisses des prix de revente d'électricité (80 € le MW/h contre 100 € le MW/h en 2023), 26,4 M€ sont attendus en recettes contre 32,4 M€ en 2023.

La diminution des tonnages pris en charge en 2023 entraîne celle des crédits affectés aux actions de valorisation des matières issues du tri et des déchetteries estimés à 24,0 M€ (25,6 M€ en 2023) en dépenses et 13,7 M€ en recettes (17,9 M€ en 2023).

Les actions de prévention et de sensibilisation au tri mobilisent 6,1 M€. Elles s'adressent aux structures publiques pour lutter contre les gaspillages, sensibilisent à l'amélioration du tri des déchets alimentaires et des emballages, encouragent le compostage domestique afin de réduire l'incinération des déchets ménagers et l'utilisation d'engrais de synthèse.

L'investissement opérationnel (21,1 M€ en dépenses et 2,3 M€ en recettes) concerne pour 12,8 M€ des opérations récurrentes de gros entretien des usines d'incinération Lyon Nord et Sud (7 M€), l'acquisition de poids lourds (3,3 M€) et les équipements de collecte (1,1 M€).

Les projets contribuent au déploiement des bornes de compost et à la fourniture de composteurs individuels pour 2,3 M€ (2,3 M€ de recettes attendues de l'ADEME), aux travaux de remplacement de la turbine de l'usine d'incinération Lyon-Sud (2,4 M€) et à l'extension des locaux de collecte de Villeurbanne Kruger (1,8 M€).

Concernant le **cycle de l'eau**, la collectivité est garante de la production d'eau potable, de la collecte et du traitement des eaux usées, de la gestion des eaux pluviales et des milieux aquatiques.

Les recettes d'exploitation de cette politique publique, émergeant principalement sur le budget annexe d'assainissement, sont estimées à 103,9 M€ (102,9 M€ en 2023) dont 85,3 M€ (83,8 M€ en 2023) de produits de la redevance d'assainissement avec un taux de base de 1,1458 HT/m<sup>3</sup> (délibération n°2023-1999 du Conseil métropolitain du 11 décembre 2023).

Les produits d'activité des stations d'épuration des eaux usées (STEP), fondés sur la performance des équipements, représentent 13,2 M€ (10,1 M€ en 2023).

Les recettes de participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) et de travaux de branchements sont attendues en baisse à 5,4 M€, du fait d'un moindre besoin en raccordements.

Les dépenses d'exploitation représentent 58,6 M€ (59,5 M€ en 2023), dont 52,8 M€ pour la gestion des eaux usées (53,3 M€ en 2023). L'investissement opérationnel atteint 39,4 M€ dont 18,6 M€ relèvent d'opérations récurrentes.

L'entretien des STEP requiert 40,3 M€ (41,2 M€ en 2023) intégrant un retour à des indices de révision des marchés plus modérés qu'en 2023. Les dépenses se maintiennent tout de même à un niveau élevé pour couvrir des travaux urgents sur la STEP de Saint-Fons (3,5 M€).

De plus, sur les 39,4 M€ d'investissement opérationnel de cette politique publique, 7,4 M€ financent les projets de réhabilitation et de sécurisation des stations d'épuration de Pierre-Bénite, Fontaines-sur-Saône, Saint-Germain-au Mont -d'Or et Meyzieu et 1,6 M€ les travaux de déconnexion des ouvrages pour les eaux pluviales et les eaux claires parasites sur le Bassin versant de l'Yzeron (0,7 M€ de recettes attendues de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse). Ces interventions sont complétées par des investissements récurrents dont 3,8 M€ dédiés au gros entretien des 12 stations d'épuration de la Métropole, 2,6 M€ aux installations pour les eaux pluviales et les galeries drainantes et 1 M€ à l'acquisition et au renouvellement de matériel technique.

En exploitation, l'entretien et la maintenance des réseaux d'assainissement mobilisent 5,7 M€ (5,2 M€ en 2023) avec un accroissement des contrôles et des interventions de maintenance du système d'assainissement et de gestion des crises. 11,2 M€ de crédits d'investissement récurrents concourent également aux interventions sur les réseaux d'assainissement, réfections et branchements.

Hors masse salariale, les dépenses de fonctionnement relatives à la gestion des milieux aquatiques et à la protection contre les inondations (GEMAPI) s'établissent à 2,5 M€ (2,0 M€ en 2023) en lien avec la hausse des prix de nouveau marché d'études et à de nouvelles interventions (brigade nature, supports pédagogiques, animations et manifestations). Ces charges seront financées avec d'autres par le produit attendu de la taxe GEMAPI, proposé à 6 M€ par délibération distincte.

Les autres dépenses se rapportent aux actions de solidarité internationale pour 1,9 M€ (2,9 M€ en 2023 intégrant la reprise du solde des subventions versées par le budget annexe des eaux) et à l'entretien des ouvrages d'eaux pluviales pour 1,3 M€, une dépense stable par rapport à 2023.

Hors investissement opérationnel, 3,3 M€ sont prévus en recettes au titre de l'annuité de remboursement de l'avance versée à la Régie publique d'eau potable en 2023.

La politique des **espaces naturels, agricoles et fluviaux** vise la préservation, la restauration et la mise en valeur de ces espaces pour favoriser la biodiversité et l'agriculture agro-écologique de proximité.

Les dépenses et recettes de fonctionnement représentent respectivement 10,2 M€ (9,6 M€ en 2023) et 0,1 M€. L'investissement opérationnel atteint 10,5 M€, dont 1,1 M€ dédié aux opérations récurrentes de gros entretien des haltes fluviales, parcs et jardins, 3,8 M€ pour les projets de soutien au développement de l'agriculture, 2,4 M€ de subvention versée au Synamim pour la gestion de l'île de Miribel Jonage (à laquelle s'ajoute la

participation statutaire reconduite en fonctionnement à 2,5 M€) et 1,1 M€ consacré à la végétalisation du Val d'Yzeron.

Hors investissement, les actions en faveur de la nature, de la biodiversité et du vivant intègrent 4,5 M€ alloués à l'entretien et au développement de la trame verte et bleue (4,2 M€ au BP 23) avec les actions de protection des hirondelles et martinets, l'évaluation du plan pollinisateurs et l'animation du plan de sauvegarde de l'œdicnème.

1,7 M€ soutient des actions en faveur de l'agriculture biologique telles que les aides à l'installation, l'expérimentation du biocompost maraîchage, la mise en place des espaces test agricoles, la ferme semencière à Charly.

Les actions de sensibilisation et d'éducation en matière de santé-environnement à destination du grand public atteignent 0,7 M€. 0,4 M€ est dédié à l'entretien du patrimoine fluvial.

Concernant la **transition énergétique** et sur la base du plan climat air énergie territorial (PCAET), la Métropole élabore des actions pour la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 11,5 M€ (19,3 M€ en 2023), dont 8,8 M€ (17,4 M€ au BP 23) pour la fourniture d'énergies et de fluides pour l'ensemble des besoins de la collectivité avec la mise en place de groupements d'achats auxquels participent plusieurs collègues. Bien que les interventions de maintenance sur les installations thermiques des bâtiments et la réalisation de diagnostics de performance énergétique soient prévues à la hausse, la collectivité bénéficie d'un retour à un niveau plus raisonnable des prix du gaz et de l'électricité.

Les actions de rénovation énergétique des bâtiments publics conduites dans le cadre du programme national ACTEE (action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique) mobilisent 0,9 M€ en dépenses (0,7 M€ au BP 23) et 0,6 M€ en recettes (0,8 M€ au BP 23). La Métropole, pilote du groupement, perçoit des subventions et les reverse à ses partenaires (SIGERLy, ALEC, communes de la Métropole, établissements de santé et médicaux sociaux). La collectivité finance également des études et diagnostics techniques liés à sa propre stratégie patrimoniale pour 1,1 M€.

Sur les 12,9 M€ prévus en investissement pour la transition énergétique, 3,8 M€ permettent la poursuite du plan de rénovation énergétique du patrimoine bâti de la Métropole.

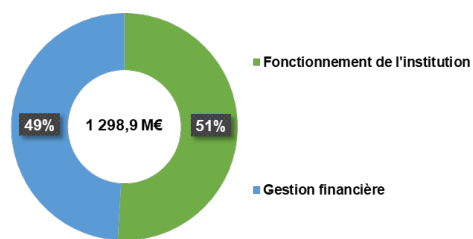
2,2 M€ financent la création d'un réseau de chaleur et de froid tempéré sur le quartier de La Saulaie à Oullins et 1,9 M€ l'acquisition de foncier pour l'implantation d'une centrale de production de chaleur à Saint-Genis-Laval. 1,3 M€ est destiné à la construction d'une nouvelle chaufferie biomasse pour le réseau de chaleur Centre Métropole.

La gestion des réseaux de chaleur nécessite 0,6 M€ (0,7 M€ au BP 23) en dépenses et 2,5 M€ (2,4 M€ au BP 23) en recettes d'exploitation correspondant aux redevances contractuelles payées par les délégataires.

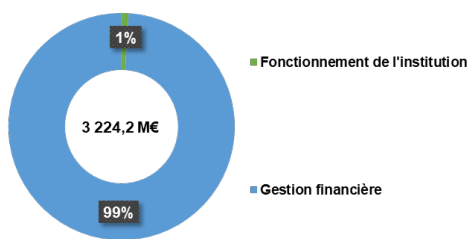
Hors investissement opérationnel, 1,3 M€ est prévu en dépenses et recettes au titre de l'avance consentie par le budget principal au budget annexe réseau de chaleur.

## F. Ressources

Dépenses réelles tous budgets - BP 2024



Recettes réelles tous budgets - BP 2024



En M€	Dépenses			Recettes		
	BP 2023	BP 2024	Evolution	BP 2023	BP 2024	Evolution
Fonctionnement	985,1	986,1	0,1%	2 542,0	2 549,1	0,3%
Investissement*	277,8	312,8	12,6%	617,8	675,1	9,3%
	<b>1 263,0</b>	<b>1 298,9</b>	<b>2,8%</b>	<b>3 159,8</b>	<b>3 224,2</b>	<b>2,0%</b>

\* dont BP 2024 hors investissements opérationnels 277,9 M€ en dépenses et 674,3 M€ en recettes

La mise en œuvre des politiques publiques nécessite la mobilisation de moyens humains, bâtimentaires, patrimoniaux, logistiques et d'assurances.

En fonctionnement les dépenses dédiées au **fonctionnement de l'institution** s'élèvent à 626,4 M€ (contre 604,3 M€ en 2023).

Le principal poste de dépenses se rapporte à la masse salariale qui atteint 525,7 M€ (505,3 M€ en 2023). Les principales variations concernent :

- les évolutions réglementaires (5 points d'indice majorés pour tous les agents au 01/01/2024, hausse de la cotisation patronale à la Caisse nationale de retraites des



agents des collectivités locales, effets reports de la revalorisation du point d'indice au 01/07/23 etc.) et le glissement vieillesse technicité (GVT) ;

- la poursuite de la mise en œuvre des mesures issues de l'agenda social ;
- les effets de l'évolution des effectifs, adoptées dans les différentes délibérations depuis 2021 et dans la délibération de 2024 ;
- la poursuite de la politique jeunes favorisant le recrutement des apprentis au sein de la Métropole.

Les crédits consacrés aux indemnités des élus et aux frais de fonctionnement des groupes politiques représentent respectivement 5,7 M€ et 1,1 M€. Les participations aux associations du personnel atteignent 5,4 M€.

Les prévisions concernant les autres charges centrales concourant à l'exercice des compétences métropolitaines s'établissent à 88,6 M€ (87,6 M€ en 2023) soit 3,4 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement (3,1 % en 2023). Les charges bâtimentaires et les moyens généraux mobilisent 51,4 M€ (54,9 M€ en 2023) dont 19,2 M€ sont liés aux locations immobilières et 7,1 M€ à la gestion technique des bâtiments.

Les primes d'assurances des nouveaux marchés sont estimées à 6,3 M€ (6,9 M€ en 2023) et les moyens informatiques à 4,8 M€ (4,3 M€ en 2023).

Les recettes sont prévues à 31,4 M€ (23,4 M€ en 2023), dont 11,5 M€ de produits des baux issus du patrimoine privé (10 M€ au BP 2023). 4,5 M€ sont attendus du Fonds européen de développement régional (FEDER) au titre du financement d'équipements de protection individuelle à destination des agents métropolitains et de la population lors de la crise sanitaire (délibération n°2023-2486 adoptée en commission permanente du 10 juillet 2023).

L'investissement opérationnel s'élève à 34,9 M€ et concerne pour 22,1 M€ des opérations récurrentes de renouvellement d'équipements et d'acquisition de matériels et logiciels (9,7 M€), d'installation des services (5,2 M€), de travaux du patrimoine affecté aux services urbains (4,7 M€) ou encore l'acquisition de véhicules propres (2,5 M€).

12,8 M€ abondent les projets comme la mise en accessibilité des établissements recevant du public (2,9 M€) ou la construction de la Maison de la Métropole de Lyon située rue Edmond Locard à Lyon 5<sup>ème</sup> (1,5 M€).

Des investissements à hauteur de 2,6 M€ sont également proposés sur l'ensemble des systèmes d'information (SI) métiers. La cybersécurité des systèmes d'information mobilise 1,5 M€ et l'environnement numérique de travail 1,2 M€.

Dans le cadre du dispositif Territoire d'innovation de grande ambition (TIGA), une participation financière de 0,7 M€ est attendue pour la sécurité des SI de gestion de la Métropole de Lyon et les projets numériques accompagnateurs de changements de comportements environnementaux des usagers.

En matière de **gestion financière**, les dépenses de fonctionnement représentent 359,4 M€ (380,5 M€ en 2023).

Elles concernent les reversements aux communes pour 244,6 M€, dont 213 M€ d'attributions de compensation et 31,6 M€ de dotation de solidarité communautaire (DSC) dont l'enveloppe est estimée à date selon les critères définis par la délibération n° 2022-0929 du 24 janvier 2022.

Les contributions aux fonds de péréquation nationaux s'élèvent à 65 M€ contre 79,9 M€ en 2023 et concernent :

- le fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (FPDMTO), en baisse à 47 M€ (60 M€ en 2023) du fait de la forte diminution des recettes de DMTO observées sur l'année 2023 ;
- le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), en hausse à 18 M€ (17 M€ en 2023) en raison de l'évolution des indicateurs financiers nationaux.

Les charges financières sont évaluées à 46,3 M€ (37,3 M€ en 2023). Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, le taux moyen de la dette est estimé à 2,51 % contre 1,98 % au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et la durée résiduelle moyenne de la dette à 11 ans et 4 mois.

Les recettes de fonctionnement relatives à la gestion financière sont évaluées à 2 517,7 M€ (2 518,5 M€ en 2023).

Elles sont composées des recettes fiscales pour 1 998 M€ (2 001,1 M€ en 2023), des concours financiers de l'État pour 496,5 M€ (494,3 M€ en 2023) et des autres recettes de gestion pour 23,1 M€.

Parmi les recettes fiscales, le premier poste est désormais occupé par la fiscalité nationale transférée soit 1 063,6 M€ (1 003 M€ en 2023) qui se compose principalement :

- de la fraction compensatoire de TVA au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties départementale pour 306,8 M€, qui évolue comme la recette de TVA nationale prévue dans le projet de loi de finances pour 2024 (PLF 2024) soit + 4,25 % sur le réalisé 2023 ;

- de la fraction compensatoire de TVA au titre de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour 192,8 M€, qui évolue comme la recette de TVA nationale prévue dans le PLF 2024 soit + 4,25 % sur le réalisé 2023 ;
- de la fraction compensatoire de TVA au titre de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises pour sa composante intercommunale, pour 187,7 M€, qui évolue pour partie comme la recette de TVA nationale prévue dans le PLF 2024 soit + 4,25 % sur le réalisé 2023, et pour partie selon les critères du fonds national d'attractivité économique des territoires (FNAET) non encore connus à la date de rédaction de ce rapport ;
- de la fraction compensatoire de TVA au titre de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises pour sa composante départementale, pour 162,4 M€, qui évolue comme la recette de TVA nationale prévue dans le PLF 2024 soit + 4,25 % sur le réalisé 2023 ;
- de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) à hauteur de 11 M€ contre 9,5 M€ en 2023 ;
- du produit de la garantie individuelle de ressources, inchangé à 107,6 M€ ;
- de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) à 77,2 M€ (65 M€ en 2023) ;
- du dispositif de compensation péréqué (versement aux Départements des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties) à 18 M€ contre 16 M€ en 2023.

Les recettes issues de la fiscalité locale avec pouvoir de taux s'élèvent à 770,6 M€ (821,7 M€ en 2023). Elles comprennent :

- le produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) estimé à 331 M€ contre 420 M€ au BP 2023 soit - 21,2 % au vu des réalisations 2023 à fin octobre. La chute des recettes est nationale : au dernier trimestre 2023, le volume des mutations sur la France entière était redescendu à son niveau de 2015 ;
- la cotisation foncière des entreprises (CFE) pour un produit de 247,0 M€ (contre 230,8 M€ en 2023), compte-tenu de la revalorisation des bases de + 3,9 % sur les locaux industriels et + 1,3 % sur les autres locaux professionnels ;

- les recettes de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) estimées à 141 M€ (127,2 M€ au BP 2023) compte-tenu de la revalorisation des bases de + 3,9 % sur les locaux d'habitation, + 1,3 % sur les locaux professionnels et de la proposition de porter le taux d'imposition à 5,19 % contre 4,93 % soumise par délibération distincte ;
- la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) stable à 14,9 M€ ;
- la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) qui augmente légèrement à 14,7 M€ contre 14 M€ en 2023 compte-tenu de la seule revalorisation des bases ;
- le produit issu de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) estimé à 10 M€, (8,7 M€ en 2023) au vu des bases prévisionnelles communiquées par les services fiscaux à l'issue des déclarations des contribuables sur la nouvelle plateforme « Gérer Mes Biens Immobiliers » ;
- la fraction départementale de la taxe d'aménagement anticipée en forte baisse (6 M€ contre 13 M€ en 2023) au regard des difficultés rencontrées par l'État dans la mise en œuvre de ses nouvelles modalités de gestion ;
- le produit de la taxe GEMAPI nouvellement instituée, pour un volume fixé à 6 M€ par délibération distincte.

Les recettes issues de la fiscalité locale sans pouvoir de taux s'élèvent à 11,9 M€ (10,7 M€ en 2023) et comprennent principalement :

- l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) en légère augmentation à 10,7 M€ (9,5 M€ au BP 2023) ;
- la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties stable à 1 M€.

Les recettes perçues au titre des reversements de fiscalité locale s'élèvent à 157,9 M€ (165,6 M€ en 2023). Les principaux produits sont :

- l'attribution de compensation (ATC) versée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre de la compétence "transports scolaires", pour 128,7 M€, en compensation du transfert de 25 points de CVAE en 2018 ;
- les attributions des compensations reversées par les Communes pour 10,8 M€ ;

- la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité dont le produit de 11,9 M€ (11,1 M€ en 2023,) évolue selon la consommation d'électricité sur le territoire et l'inflation nationale.

Les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales atteignent 496,5 M€ (494,3 M€ en 2023) répartis comme suit :

- la dotation globale de fonctionnement (DGF) est estimée à 379,1 M€ (380,2 M€ au BP 2023). Cette diminution est principalement liée à la baisse de la dotation de compensation « suppression progressive de la part salaires » qui permet à l'État de financer chaque année d'autres enveloppes destinées à la péréquation du bloc communal ;
- la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) à 58,8 M€ (59,7 M€ au BP 2022), en baisse du fait de sa prise en compte comme variable d'ajustement pour sa composante départementale et intercommunale dans le PLF 2024 ;
- les allocations compensatrices de fiscalité locale, visant à compenser des exonérations accordées au niveau national, estimées à 52,6 M€ (49 M€ au BP 2023) du fait de la dynamique des bases de CFE des locaux industriels, qui évoluent comme les bases des locaux d'habitation ;
- le fond de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée relatif aux dépenses de fonctionnement éligibles pour 6 M€ (5,4 M€ en 2023).

Les autres recettes financières de fonctionnement (23,1 M€) se rapportent principalement à l'aide du fonds de soutien liée au refinancement de la dette toxique pour 14,1 M€, aux reprises de provisions devenues obsolètes 6,4 M€ (8 M€ en 2023) et aux produits financiers issus de la gestion active de la dette pour 2,1 M€ (0,5 M€ en 2023).

Les crédits d'investissement non opérationnels se rapportent essentiellement à la gestion de la dette. Ils atteignent 277,6 M€ (240,3 M€ en 2023) en dépenses et 674,1 M€ (617,4 M€ en 2023) en recettes.

Le remboursement du capital restant dû de la dette long terme, l'indemnité de compensation dérogatoire et les contrats mutualisés représentent 146,1 M€ (144 M€ en 2023). Une annuité de 2,5 M€ est également proposée pour l'amortissement d'emprunts obligataires.

Dans le cadre de la mobilisation d'emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (crédits revolving), il est nécessaire d'inscrire 125 M€ (17,3 M€ au BP 2023) en dépenses et en recettes.

Les autres recettes d'investissement concernent les produits de FCTVA pour 40,2 M€ (51,7 M€ en 2023) et des amendes de police pour 14,5 M€ (14,5 M€ 2023). La fraction intercommunale de la taxe d'aménagement répartie par les services de l'État est estimée à 10 M€ (10 M€ en 2023) dont 2 M€ reversés aux communes. Les produits de cessions d'immobilisations attendraient 20 M€ (20,1 M€ en 2023).

464,4 M€ d'emprunts nouveaux long terme assureront l'équilibre du budget 2024. L'encours de la dette au 1er janvier 2024 atteindrait 1 494,2 M€ contre 1 670,6 M€ en 2023).

#### **IV. La pluriannualité**

##### **A. Les autorisations de programme ouvertes en 2024**

La révision des autorisations de programme (AP) vise à permettre le lancement des projets qui remplissent les conditions réglementaires et opérationnelles pour entrer en phase de réalisation.

Pour 2024, les AP nouvelles de dépenses sont ouvertes à concurrence de 960 M€ tous budgets confondus et concernent pour 823,1 M€ l'initialisation de projets et leurs études et 136,9 M€ les opérations récurrentes liées au gros entretien du patrimoine et au renouvellement des équipements.

Elles sont complétées par des AP de recettes estimées à 70 M€. Il s'agira d'optimiser la contractualisation des nouveaux projets de la Métropole aux différents dispositifs d'aides (CPER 2021/2027, fonds européens et appels à projet), en complément des recettes attendues de nos partenaires publics et acteurs privés.

##### **B. Les autorisations d'engagement ouvertes en 2024**

160,6 M€ d'autorisations d'engagement (AE) nouvelles de dépenses et 87,4 M€ de recettes sont proposées au budget primitif pour 2024, conformément au tableau figurant page suivante.

Projets par macro politiques publiques	AE Dépenses 2024 (en €)	AE Recettes 2024 (en €)
<b>SOLIDARITES ET HABITAT</b>	<b>5 420 500,00</b>	<b>852 019,00</b>
AMI convention d'intervention - politique en faveur des personnes âgées	1 055 500,00	762 897,00
AMI convention d'intervention - politique en faveur des personnes en situation de handicap	135 000,00	89 122,00
Fonds de solidarité logement (FSL) volet accès	1 000 000,00	
Fonds de solidarité logement (FSL) volet maintien	2 300 000,00	
Fonds de solidarité logement (FSL) volet énergies	700 000,00	
Prévention cancer	230 000,00	
<b>ECONOMIE, INSERTION, EDUCATION, CULTURE ET SPORT</b>	<b>17 607 000,00</b>	
Accompagnement social et socio-professionnel	8 800 000,00	
Actions d'accompagnement a l'emploi 2024	2 500 000,00	
Actions mobilisation jeunes 2024	2 300 000,00	
Economie circulaire stratégie - zéro déchets - zéro gaspillage	100 000,00	
Economie sociale et solidaire 2024	652 000,00	
Insertion par l'activité économique 2024	2 280 000,00	
Levée des freins accompagnement RSA 2024	975 000,00	
<b>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>	<b>117 247 429,67</b>	<b>80 605 879,50</b>
Projets futurs opérations d'urbanisme en régie directe	113 952 387,90	80 591 879,50
Gestion sociale et urbaine de proximité	1 620 000,00	
Médiation sociale dans les collèges	150 000,00	
NPNRU	274 734,77	14 000,00
Opérateurs dispositifs vacances d'été	850 000,00	
Opérations d'agglomération	335 307,00	
Participations satellites coopération territoriales	65 000,00	
<b>ENVIRONNEMENT</b>	<b>7 418 276,00</b>	
Agenda 21 vallée de la chimie	16 148,00	
ALEC agence locale de l'énergie et du climat	611 773,00	
Energies renouvelables	40 000,00	
Expertise des risques technologiques, sismiques ...	140 000,00	
Maison de l'environnement	405 000,00	
Maitrise de la demande d'énergie	14 000,00	
Rénovation énergétique du patrimoine public	2 250 000,00	
Agriculture	592 305,00	
Jardins collectifs	250 400,00	
PAEC programme agro-environnemental et climatique de l'agglomération	875 000,00	
Plan air	431 000,00	
Plan bruit	300 000,00	
Plan d'accompagnement des transitions et de la résilience	606 000,00	
Protection des espèces et des milieux	225 000,00	
Santé - environnement	70 000,00	
Mesures compensatoires environnementales	32 000,00	
Stratégie alimentaire et alimentation	529 650,00	
surete publique et gestion de crise	30 000,00	
<b>TRANSPORTS ET MOBILITES</b>	<b>7 437 682,00</b>	<b>5 952 117,66</b>
Développement services covoiturage	6 933 488,00	5 952 117,66
Dispositifs services vélos	271 694,00	
Management de la mobilité	202 500,00	
Marchandises	30 000,00	
<b>RESSOURCES</b>	<b>5 445 500,00</b>	
Comité social du personnel	5 250 000,00	
Promotion diversité - lutte discriminations	150 000,00	
Politique RH insertion	20 000,00	
Observatoire métropolitain des solidarités	25 500,00	
<b>Total général</b>	<b>160 576 387,67</b>	<b>87 410 016,16</b>